

# LE SPORT : UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

## Aires – ETD

Cette étude a été réalisée en partenariat par ETD et AIREs, dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie AIREs au ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Elle a été suivie, orientée et enrichie par un comité de pilotage, auquel ont participé des représentants du CNOsF, de la FNOMS, de l'ADCF, de l'ANDES, de l'ANDIIsS, de l'association Sports et Territoires et du SYPAA.

L'émergence des démarches de projet s'est accompagnée d'un renouvellement des pratiques de développement dans les territoires. Les domaines traditionnels de l'action locale, au sein desquels le sport occupe une place importante, sont ainsi mobilisés dans le cadre des stratégies globales de développement. Ils doivent dans cette logique répondre aux nouvelles exigences qui guident l'action locale : une vision transversale des enjeux ; une redéfinition des partenariats locaux ; l'ambition d'opérer des choix répondant à une vision à long terme, afin d'assurer les conditions d'un développement durable pour les territoires.

Il est apparu intéressant de se pencher sur les implications de ces nouvelles démarches sur les politiques sportives locales et sur le rôle des acteurs locaux du sport dans ce nouveau contexte : Comment les collectivités mobilisent le sport au service des grands enjeux de leur territoire ? Comment les acteurs du sport s'impliquent au niveau local ou peuvent être mobilisés pour accompagner cette dynamique et inscrire leur action dans le cadre d'un développement durable de leur territoire ?

Dans cette optique, l'Association pour l'information et la recherche sur les équipements sportifs (AIREs) et ETD ont engagé un travail d'observation de quinze territoires conduisant une politique sportive ambitieuse ou menant des initiatives innovantes dans le champ du sport. En accord avec la logique transversale prônée dans l'agenda 21 du sport, il croise le champ sportif au sens large avec les autres champs d'action sur lesquels les collectivités s'appuient pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement : action économique, environnement, politique de cohésion sociale, d'éducation, d'aménagement de l'espace, etc. Les enjeux de gouvernance locale, de participation des acteurs du sport aux enjeux locaux, de concertation, ont également été pris en compte.

Pour chaque territoire ont ainsi été étudiés les principaux documents stratégiques et contractuels, mais aussi des documents relatifs à la politique ou à la stratégie sportive. Des entretiens complémentaires ont été réalisés auprès de responsables du territoire ainsi que d'acteurs locaux agissant dans le champ sportif.

Ce travail vise à donner des pistes de réflexion ou d'action innovantes pour une prise en compte du sport renouvelée dans des projets territoriaux de développement durable. Il doit également permettre aux acteurs du sport de mieux comprendre les nouvelles logiques d'action de leurs partenaires institutionnels, et d'inscrire leurs actions dans ces démarches locales de projet.

### Contacts

r.bonnenfant@aires.asso.fr (AIREs)  
f.geraud@etd.asso.fr (ETD)

*aires*  
association pour l'information et la recherche  
sur les équipements de sport et de loisirs

Entreprises Territoires et Développement





## Le cadre normatif de l'action sportive des collectivités territoriales

La loi n'attribue pas de compétences spécifiques aux différentes collectivités pour développer l'activité sportive et gérer les équipements nécessaires à cette pratique.

Néanmoins, les collectivités ont développé depuis longtemps une action en faveur du sport par la construction de nombreux équipements ou l'aide aux associations sportives et elles apparaissent aujourd'hui comme des acteurs majeurs du monde sportif.

### L'absence d'encadrement législatif de la compétence sportive des collectivités territoriales

La loi sur le sport du 16 juillet 1984, dite loi Avice, ne dit pas qu'une collectivité doit construire des équipements sportifs, subventionner des associations ou recruter des personnels en charge des activités physiques et sportives. Mais la loi n'interdit pas pour autant l'intervention des collectivités dans ce domaine.

La compétence en matière de sport des collectivités a même été confirmée par le législateur. L'article L 100-2 du Code du sport précise que « l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. L'État, les associations et les fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées. »

Seules la réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive sont obligatoires pour les collectivités territoriales chargées d'un établissement

scolaire « Les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive doivent être prévus à l'occasion de la création d'établissements publics locaux d'enseignement, ainsi que lors de l'établissement du schéma prévisionnel des formations (...) ».

Le législateur a prévu également la compétence d'une collectivité territoriale pour la réalisation et la gestion de certains équipements sportifs. Les communes sont compétentes pour les sports dont l'activité principale est la plaisance, les régions pour la construction de grands équipements sportifs pouvant accueillir des manifestations nationales ou internationales. Les contrats de plan État-région peuvent prévoir le financement de tels équipements.

Les départements ont un rôle spécifique en matière de gestion des sports de nature : « Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ».

## Une intervention des collectivités fondée sur la clause générale de compétence

Pour agir dans le domaine du sport, les collectivités s'appuient sur la clause générale de compétences selon laquelle le conseil règle par ses délibérations les affaires locales. Si elles justifient l'existence d'un intérêt local, les collectivités sont en capacité d'intervenir dans un domaine déterminé. L'intérêt local s'apprécie en fonction des besoins de la population et de l'intérêt général localement territorialisé.

Le code du sport précise à l'article L 100-1 que « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». Ainsi, les activités sportives constituent une mission d'intérêt général.

La politique sportive n'a pas été attribuée spécifiquement à une collectivité locale, les quatre niveaux d'administrations locales ont ainsi vocation à intervenir. En effet, la loi sur le sport du 16 juillet 1984 n'a prévu aucune répartition spécifique des compétences entre les différentes collectivités territoriales<sup>(2)</sup>.

Les collectivités sont compétentes pour les affaires relevant de leur territoire,

sauf si une loi attribue explicitement cette compétence à l'une d'entre elles.

Un équipement sportif structure un territoire et peut avoir un rayonnement dépassant alors les limites territoriales de la collectivité qui l'a construit. De ce fait, chaque collectivité peut intervenir dans le domaine sportif car un Département ou une Région aura toujours un intérêt à financer un équipement qui servira à un bassin de population suffisamment important.

La collectivité la plus pertinente pour construire un équipement sportif peut différer en fonction de la nature de cet équipement ainsi que de son coût. L'échelon territorial optimal pour créer et aménager un équipement sportif dépend de la taille et de l'investissement nécessaires à sa réalisation, mais il n'existe pas de règle.

Face à l'enchevêtrement des compétences qui peut aboutir à la réalisation d'actions similaires par plusieurs collectivités, une collaboration entre les différents échelons territoriaux apparaît comme une nécessité.

## Les compétences et interventions des collectivités locales dans le domaine sportif

Ce sont principalement les communes qui interviennent dans le domaine sportif. Néanmoins, les autres niveaux de collectivités ont également développé des actions.

### La commune : acteur incontournable du monde sportif

Dresser une liste exhaustive des compétences communales est impossible puis-

que les communes disposent d'une très large appréciation de leur intérêt local et fondent leur intervention sur le principe de la clause générale de compétence.

Il appartient dès lors à chaque assemblée délibérante de définir sa politique et les moyens qu'elle entend y consacrer. Cette grande liberté laissée à l'initiative des élus locaux peut expliquer la disparité des politiques sportives des collectivités locales.

(2) Pour qu'il y ait un intérêt local, il est nécessaire de reconnaître à l'action envisagée un caractère d'intérêt général.



Les communes développent des politiques qui vont au-delà de la gestion des équipements sportifs et s'articulent autour de quatre grands domaines d'intervention :

- les équipements : il s'agit de la construction, de la gestion et de la mise à disposition d'équipements sportifs ou administratifs ;
- le soutien : essentiellement orienté vers les associations sportives, il prend la forme de subventions ou de mise à disposition de personnels voire de matériels ;
- l'animation : grâce à du personnel spécialisé dans l'encadrement des activités physiques et sportives, les communes développent des politiques éducatives sportives en partenariat avec l'école et les associations mais également sur le temps péri et extrascolaire ;
- la promotion, les manifestations : les communes participent activement à l'organisation des manifestations sportives, le plus souvent avec les associations sportives.

### La région : une compétence de soutien au milieu sportif

Les régions ont essentiellement développé une politique de soutien au mouvement sportif.

Leurs moyens d'intervention sont ciblés sur les projets des clubs et des autres collectivités pour le financement des événements mais aussi des équipements sportifs.

Les régions interviennent dans la mise en œuvre de formations adaptées au domaine sportif (suivi social des athlètes, reconversion, formation des cadres professionnels ou bénévoles).

Elles ont une action spécifique en faveur du sport de haut niveau, en soutenant les centres de formation et en sponsorisant les compétitions sportives, soit directement, soit en finançant les équipements nécessaires à la discipline.

Enfin, les régions apportent leur concours aux ligues et aux comités régionaux olympiques et sportifs (CROS).

Les autres domaines d'interventions de la région sont le financement des équipements sportifs des lycées, et le soutien au développement d'équipements sportifs et touristiques structurant le territoire régional.

### Le département : une compétence spécifique pour les sports de nature

Le département, comme les autres collectivités, n'a pas de compétence particulière dans le domaine sportif. Ses interventions ont pour fondement la clause générale de compétence. Toutefois le département s'est vu attribuer par le législateur une compétence spécifique pour les sports de nature.

Le département élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature qui inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Il vise à garantir la pratique de ces sports dans le respect du milieu naturel et des autres usagers. Une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDES) est instituée auprès du département. Elle a pour mission de proposer le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et concourt à son élaboration. Ses modalités de fonctionnement sont fixées par délibération de l'assemblée départementale et sa composition est définie par le président du conseil général.

À l'image des régions et des communes, les départements subventionnent ou construisent des équipements sportifs destinés à la pratique de l'EPS dans les collèges. Ils attribuent aussi des subventions aux comités départementaux et aux CDOS.

Les départements ont également développé des actions en matière d'implantation et de gestion d'équipements et d'aménagements sportifs afin de structurer leur territoire ou de participer au développement d'activités complémentaires tel le tourisme. Ainsi, les

départements assurent la gestion de certains équipements sportifs (bases de plein air, complexe sportif, ...).

Les départements développent par ailleurs une action de soutien aux communes rurales en prenant en charge une partie du coût de construction de certains équipements sportifs, ou en leur apportant conseil et expertise sur la construction, la programmation d'équipements, l'évaluation des besoins.

### L'intercommunalité

Le besoin de mutualisation et de rationalisation des politiques locales a conduit les communes à coopérer au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette démarche s'appuie sur une logique de projet de territoire fondé sur le partage d'enjeux communs.

Dans le domaine du sport, cette évolution a permis d'insuffler une vision stratégique en lieu et place des pratiques antérieures de gestion au cas par cas.

#### ■ Des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives

Le sport n'est pas une compétence obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, a introduit le sport comme compétence optionnelle au niveau intercommunal.

Pour les communautés de communes le bloc de compétence concerné est défini comme « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

Pour les communautés d'agglomération, la compétence optionnelle recouvre la « construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels [...] et sportifs d'intérêt communautaire ».

Quant aux communautés urbaines, elles sont obligatoirement compétentes pour

les équipements sportifs présentant un intérêt communautaire.

Les communautés peuvent choisir des compétences facultatives telles que le soutien aux clubs ou aux événements sportifs, l'animation sportive.

#### ■ les principes de spécialité et d'exclusivité

En vertu du principe de spécialité, un EPCI ne peut intervenir que dans les champs de compétences qui lui ont été transférés et uniquement à l'intérieur de son périmètre. Un EPCI ne peut donc ni financer ni réaliser un équipement qui serait dans un champ de compétences conservé par les communes.

En application du principe d'indivisibilité des compétences, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines de compétences qui leurs ont été transférés, les communes ayant été totalement dessaisies du fait du transfert.

Mais, au sein d'un « bloc » de compétences, certaines activités peuvent relever du niveau intercommunal, d'autres demeurer de celui des communes membres. C'est la définition de la notion d'intérêt communautaire dans qui permet de déterminer la collectivité compétente.

Ainsi par exemple, lorsque la compétence relative aux équipements sportifs est transmise à une communauté, celle-ci doit en assurer la construction, l'entretien et le fonctionnement. Si la responsabilité du fonctionnement de ces équipements est laissée à la compétence de la commune, l'intervention de la communauté doit être considérée comme une prestation de services.

#### ■ La définition de l'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire constitue « la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent d'intérêt communal ». Cela présente l'avantage de clarifier l'organisation et l'évolution des compétences entre les communes et leurs groupements.



La définition de l'intérêt communautaire de l'EPCI est obligatoire. L'absence de définition de cet intérêt conduit au transfert automatique à l'EPCI de l'ensemble des attributions des communes faisant partie du bloc de compétences concerné. Mais l'étendue des compétences dont l'exercice est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire est variable suivant la catégorie d'EPCI. Alors que le législateur a entendu subordonner l'ensemble des compétences dévolues aux communautés de communes à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, seules certaines compétences des communautés urbaines et d'agglomération doivent présenter le caractère d'un « intérêt à agir ». Ainsi, l'intégration des compétences varie d'une structure intercommunale à l'autre, d'un bloc de compétences à l'autre.

L'intérêt communautaire n'est plus défini en fonction des compétences conservées par les communes membres mais directement par rapport au besoin de la population et de l'intérêt général. Il n'est pas la somme des intérêts communaux mais la manifestation d'un intérêt propre au groupement « dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal ».

### **Amiens Métropole : conserver une politique sportive de proximité lors de la prise de compétence sport**

Le transfert de la compétence sportive à un groupement intercommunal nécessite une articulation entre la gestion mutualisée des grands équipements sportifs et le besoin d'associer tous les acteurs locaux afin de permettre une gestion au plus près de la population.

Avant le transfert de la compétence sport à la communauté d'agglomération, la ville d'Amiens avait initié la démarche d'ancrage de la politique sportive au plus près des habitants. Pour cela, des secteurs d'actions avaient été mis en place, dans lesquels des maires-adjoints disposaient des moyens techniques liés à la politique sportive (dont la gestion des équipements sportifs, à l'exception de ceux de haut-niveau).

L'agglomération Amiens Métropole a conservé la même logique en l'adaptant à la dimension intercommunale : 6 secteurs ont été définis, dont 2 sur la ville d'Amiens. Ces secteurs ont été identifiés de façon à disposer d'un niveau de ressources et d'équipements équilibré sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Seuls les équipements « structurants » sont gérés par la Communauté d'agglomération au niveau « central ». Les autres équipements sont gérés par les communes. Cette politique vise à répondre aux enjeux de « démocratie de proximité », et a permis de faciliter le transfert intégral des compétences sportives au niveau de l'agglomération sans opposition des maires. Cela a été facilité par l'organisation de rencontres préalables entre les maires et les responsables communautaires afin de définir les modes de sectorisation du territoire. Enfin, un dialogue permanent est maintenu avec les maires pour se concerter sur le travail de proximité avec les tissus associatifs et sur le financement des clubs.

Le cas de la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole témoigne de la difficulté pour une structure intercommunale de mobiliser les élus communaux autour d'un projet d'agglomération, et de la remise en cause du lien existant entre les communes et le milieu sportif local.

### **Le partage des compétences sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole**

Les communes étaient favorables au transfert de compétence à La Métro concernant les équipements et le sport de Haut niveau qui nécessitent des moyens importants mais elles étaient réservées, voire opposées, au transfert de compétences concernant leurs rapports avec les associations et les usagers. Après analyse par la Communauté d'agglomération de la répartition des compétences liées au sport entre les communes, le département et la

région, il est apparu que sur 11 domaines d'intervention, seuls deux étaient considérés comme « lisibles », 4 étaient classés comme « doublons » et 5 comme « flou ». L'intervention de la métropole grenobloise dans ce domaine risquait de créer une structure supplémentaire aux compétences vagues : « Les communes sont tiraillées entre le souhait de transférer au niveau intercommunal les compétences d'une certaine dimension et conserver un domaine qui a une forte valeur identitaire communale ».

La question des compétences est centrale pour la communauté d'agglomération. Celle-ci ne souhaite pas élargir ses compétences actuelles. Une douzaine d'équipements « dont le rayonnement en terme d'image va bien au delà du seul territoire de l'agglomération » ont été définis d'intérêt communautaire dans ses statuts (stade d'agglomération, patinoire pôle sud, etc.). Ces compétences concernent uniquement la gestion et l'entretien de certains équipements. L'agglomération n'a pas de compétence pour aider financièrement les associations. Les communes, quant à elles, conservent leurs compétences sur le sport de proximité et les liens avec le tissu associatif.

Pour les différentes catégories d'équipements sportifs, il existe plusieurs gestionnaires suivant la taille et la nature des ouvrages. Entre les « grands » et les « petits » équipements, d'autres sont dits « intermédiaires » (piscines, terrains de foot), souvent gérés par des syndicats intercommunaux à une échelle plus petite que l'agglomération. Les modalités de soutien de l'agglomération à ces équipements ne sont pas clairement définies. Toutefois, en matière de sport de Haut niveau, l'agglomération a vocation à intervenir.

L'agglomération peut aussi avoir un rôle de coordination et de mise en réseau des politiques communales en matière de sport, notamment d'information (listing des associations, bases de données diverses, etc.). Cependant, si l'agglomération apparaît comme le lieu

de dialogue des communes sur le thème du sport, elle n'impose pas de politique communautaire (ex : coordination des horaires d'ouverture des piscines) car elle n'en a pas la compétence juridique.

### CA Elbeuf - Boucle de Seine

La gestion complémentaire de l'activité sportive par le groupement intercommunal et les communes soulève des difficultés d'articulation entre les deux échelons territoriaux. Ces difficultés peuvent être dépassées par la mise en place d'une procédure de gestion concomitante des politiques en faveur du sport.

L'agglomération a pris la compétence en matière de sport. Elle a réparti la gestion avec les communes notamment sur la base d'une différenciation entre proximité, de l'équipement ou de l'action, et dimension intercommunale. « Il existe de nombreux équipements sportifs de proximité gérés par les communes sur le territoire. Ils permettent de répondre aux besoins des différents établissements scolaires et de veiller à un accès pour tous à la pratique sportive. » La complexité peut apparaître lors du soutien aux manifestations : « Dans le cas où la manifestation bénéficie également d'un financement communal, la subvention sollicitée auprès de l'agglomération devra être identifiée très précisément dans le budget global de la manifestation, son objet clairement explicité et faire l'objet d'une comptabilité distincte. »

Pour le soutien aux équipements, une différence est faite entre la création d'équipements communautaires, la réfection des équipements communautaires existants, et les travaux à conduire sur des équipements existants ayant vocation à devenir communautaires.

### Pays, parcs naturels régionaux

Les pays et parcs naturels régionaux (PNR) peuvent aussi entreprendre des actions en faveur du sport.



Bien qu'ils ne soient pas en première ligne pour le soutien au milieu sportif, ils peuvent agir au titre d'une activité complémentaire telle que le développement du tourisme par les sports de nature.

Deux possibilités s'offrent à ces structures : soit la délégation d'une compétence d'une collectivité locale ou d'un groupement, soit l'action au titre d'une autre compétence qui leur est dévolue. Les articles L 5711-1 et L 5721-6-1 du CGCT disposent que les syndicats mixtes (ouverts et fermés) reçoivent des compétences exclusives des communes ou des EPCI membres du syndicat. Les pays ainsi constitués peuvent ainsi se voir attribuer des compétences en matière de sport (gestion d'un équipement ou d'une manifestation).

Cette délégation de compétence peut être complétée par une délégation dans la mise en œuvre d'une action relevant de ses membres. Le pays exécute par délégation de service public une compétence des EPCI ou des communes.

L'autre possibilité d'action des pays est d'agir en complément d'une compétence déjà détenue. C'est le cas pour le financement de manifestations sportives au titre de l'animation d'un territoire, stratégie adoptée notamment par le Pays Marennes Oléron.

Les parcs naturels régionaux peuvent aussi avoir une compétence dans le domaine sportif. Les moyens juridiques qui permettent au PNR d'agir en matière de sport le sont au titre de la protection de l'environnement, de la contribution au développement économique et social et de la participation à l'éducation.

Le PNR du Morvan conduit une action de développement des activités de pleine nature en lien avec les groupements intercommunaux et les communes. L'articulation entre tous les acteurs nécessite de prendre en compte les spécificités de chacun et de mettre en relation les objectifs du PNR avec les collectivités membres.

### Les conventions PNR / Pays en matière de sport : exemple du Parc naturel régional du Morvan

Il existe deux types de structures intercommunales : les syndicats dont les compétences se concentrent sur des services rendus au public (assainissement, etc.) ou la réalisation et la gestion d'équipements (notamment sportifs) et les autres intercommunalités dont la vocation se rapproche de celles du parc au niveau des compétences et de la « réalité géographique ». Les compétences de ces structures sont très orientées vers le développement économique.

Lors de la révision de la charte de 2004, la relation avec les pays est identifiée comme « un enjeu important compte tenu de la très forte proximité de ces démarches de territoires, les parcs mettant toutefois davantage l'accent sur des stratégies de développement fondées sur des critères patrimoniaux, tandis que les pays visent surtout à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement fondées sur des logiques de bassin d'emploi ».

L'émergence des EPCI est également identifiée comme devant faire l'objet d'une « articulation lisible » avec la politique du parc. Dans la convention entre le PNR et le pays nivernais Morvan (60 % de la superficie du PNR), les actions qui sont liées aux sports (tourisme, culture, éducation et information) sont réparties entre pays et parc. Le PNR se charge de la coordination des acteurs, la structuration des activités de pleine nature (en lien avec l'hébergement), la création de produits touristiques de qualité, la communication et les actions promotionnelles, etc. Le pays s'occupe du montage des projets et de l'aménagement des sites.





## Penser le sport comme levier de développement : un enjeu stratégique pour les territoires

Pour contribuer véritablement au projet de territoire et à la mise en œuvre des axes stratégiques qui le déclinent, le sport doit faire l'objet d'une approche renouvelée. Souvent isolé dans les stratégies de territoire comme un champ d'action à part avec des objectifs propres, le sport doit être pensé par les collectivités comme un outil au service d'objectifs plus larges de développement. Depuis les démarches de diagnostic territorial jusqu'à l'élaboration de la stratégie, en passant par la définition de politiques sportives formalisées, les territoires du panel offrent des pistes de réflexion pour développer cette approche transversale des problématiques sportives.

### Evaluer l'existant

En amont de la stratégie du territoire en elle-même, l'élaboration de diagnostics ou d'inventaires faisant état de l'offre sportive disponible (associative ou commerciale, mais aussi en termes d'équipements publics ou privés) peut être l'occasion pour les collectivités d'entamer une réflexion sur les besoins de la population, des acteurs associatifs, des clubs ou encore des opérateurs économiques du sport au regard d'enjeux porteurs de développement pour le territoire.

### Le sport dans les diagnostics territoriaux

Pour les territoires de projet en particulier, le cadre « légal » d'élaboration des stratégies encourage ce type de réflexions à travers les démarches de diagnostics territoriaux transversaux ou dans le cadre de groupes de réflexion mis en place préalablement aux projets de territoires. Un groupe d'acteurs « activités physiques et sportives » a ainsi contribué aux travaux préparatoires à la Charte de Développement durable du Pays Marennes-Oléron. Il a notamment

établi un bilan du développement du sport sur le territoire et des besoins existants, en lien avec des problématiques plus larges telles que les déséquilibres territoriaux de l'offre (en équipements particulièrement) au profit d'Oléron, l'attractivité du territoire, le manque de professionnalisation pour les activités sportives non liées au tourisme, les problèmes de mobilité et de déplacement (qui pénalisent les jeunes en matière de pratiques sportives), le faible développement des pratiques féminines, etc. Sur la base de ce travail, un certain nombre de propositions a été fait, qui prend en compte les enjeux à venir pour le territoire, comme par exemple la nécessité de développer l'offre sportive en fonction des évolutions démographiques.

Dans certains cas, le diagnostic de territoire met en avant **des opportunités ou menaces auxquelles le sport pourrait une réponse**. C'est particulièrement le cas pour les enjeux touristiques liés aux sports de pleine nature. Le diagnostic préparatoire à la charte du pays Dignois mettait ainsi en avant pour le territoire l'enjeu de « répondre aux attentes nouvelles des consommateurs en matière de



tourisme (écotourisme, géotourisme, tourisme culturel) et de santé (remise en forme) » ainsi que de la nécessité de profiter « des réservoirs de clientèles touristiques importants, que ce soit sur le plan intrarégional (Verdon, Lubéron) ou national (littoral, Alpes du Nord) ». Pour répondre à ces défis relevés lors du diagnostic, le sport apparaît comme un levier important dans la stratégie de développement économique et touristique du pays Dignois.

Le sport n'est donc pas uniquement mobilisé pour répondre à des enjeux purement « sportifs ». Ce sont parfois des constats économiques ou démographiques qui ont guidé la définition d'actions dans le champ du sport. À Oyonnax, le diagnostic de territoire évoque la nécessité de répondre aux enjeux posés par la forte proportion de « population étrangère ou d'origine étrangère », ainsi que par « l'arrivée de population nouvelle et la relative jeunesse de la population ». Sans que le sport soit seul concerné, il fait partie des éléments de réponse à cet enjeu dans le contrat de ville : dans la partie consacrée aux « dynamiques sociales », le sport et les loisirs, de façon générale, sont évoqués parmi les outils destinés à favoriser l'intégration des populations étrangères, à « développer les connaissances mutuelles des cultures » et à « travailler sur les représentations ». Ici, la « participation des habitants » est un axe très important, et notamment la mobilisation du secteur associatif : il s'agit particulièrement d'« encourager les initiatives associatives susceptibles de favoriser l'intégration et l'animation auprès des jeunes ».

### Les enjeux du territoire au travers des diagnostics sportifs et analyses des besoins en matière de sport

Certains territoires conduisent également des diagnostics sportifs ou des analyses de l'offre existante et des besoins en préalable à une redéfinition de la politique sportive, conduite de façon indépendante ou postérieure à la stratégie globale du territoire. Il s'agit là souvent

d'une occasion d'approfondir les liens entre sport et développement du territoire, thème qui occupe parfois peu de place dans les stratégies transversales en elles-mêmes.

### Un diagnostic sportif en appui à la politique d'attractivité dans le Pays de Ploërmel Cœur-de-Bretagne

Le Pays de Ploërmel Cœur-de-Bretagne s'est lancé dans la redéfinition de sa stratégie sportive, en commençant par la réalisation d'un diagnostic partagé en matière de loisirs sportifs auprès des élus et associations des 54 communes du Pays, mais aussi au travers d'une étude de clientèle.

L'objectif a été de proposer des pistes d'actions dans lesquelles le sport répond à des enjeux plus larges pour le territoire en termes d'image et de promotion (« promotion territoriale à travers le sport de Haut niveau »), d'apport d'un service à tous les habitants – et notamment des jeunes – avec un objectif affiché d'intégration sociale (soutien à la démocratisation et la coordination des loisirs sportifs) – ou encore de tourisme et d'environnement (« valorisation touristique des loisirs sportifs de pleine nature », « lien étroit entre pratiques sportives et patrimoine environnemental », « fédérer fortement les professionnels du tourisme autour d'un nouveau champ possible de développement de leurs activités »). Support pour la définition d'une stratégie sportive, ce diagnostic a constitué en lui-même un outil d'accompagnement de la politique d'attractivité du pays de Ploërmel : il constitue un premier argument pour fixer les nouveaux habitants – et particulièrement les populations issues des pôles urbains dont l'exigence est élevée en matière de services – « en montrant que l'offre existe, qu'elle est sécurisée, structurée, etc. ».

Certains territoires cherchent explicitement à faire émerger des enjeux territoriaux lors des démarches de diagnostics sportifs, d'analyse de l'offre et des besoins. Ainsi l'enquête sur les

besoins des acteurs du sport (clubs et associations) conduite par Grenoble Alpes Métropole comportait une partie spécifiquement consacrée à l'« utilité sociale du sport ». Il en est ressorti que ces acteurs associaient en premier lieu au sport des fonctions éducatives, d'intégration, de santé publique et d'image pour le territoire.

### **Le Pays de Vitré recense ses équipements sportifs au service des dynamiques du territoire**

Dans le Pays de Vitré, un recensement des équipements sportifs a été réalisé en 2004, croisant des données sportives (équipements, licenciés, pratiques, etc.) avec des données territoriales (démographie, établissements scolaires, transport, etc.). L'objectif était la création d'un outil prospectif au service des élus, leur permettant de voir comment le sport pouvait s'inscrire dans les dynamiques du territoire. Le Pays de Vitré envisage également de monter un SIG sur ces thématiques, qui s'inscrira dans le cadre de l'Observatoire mis en place pour le Syndicat d'urbanisme de Vitré (à l'origine lié au SCOT).

### **Le rôle des conseils de développement**

Dans cette phase, en amont des stratégies de territoires, les conseils de développement des agglomérations ou des pays semblent souvent avoir un rôle moteur pour engager une réflexion sur le sport en articulation avec les grands enjeux de développement du territoire.

### **Des « axes d'utilité sociale » pour sauvegarder l'emploi sportif en Pays de Brocéliande : une initiative du Conseil de Développement**

La commission « vie sportive » du Conseil de développement du Pays de Brocéliande a eu un rôle important dans l'impulsion en juin 2005 d'un accompagnement collectif (au travers d'un dispositif local d'accompagnement - DLA), pour la consolidation de l'emploi sportif sur le territoire. L'enjeu était de

sauvegarder un service à la population considéré comme essentiel, et particulièrement menacé dans les zones les plus rurales du pays, où risquait de ne subsister que les activités sportives « de loisirs », souvent payantes. Dans ce cadre a été commandée une étude comportant notamment un recensement des associations (« intercommunales » ou « à caractère « pays » ») et des équipements. Ce recensement a permis de mettre en évidence le fait que « sur un territoire rural et composé de petites communes, l'offre de service est portée par le secteur associatif et non les collectivités ». Des « axes d'utilité sociale » du sport ont été mis en avant. Il s'agit des enjeux sur lesquels les collectivités doivent concentrer leurs actions pour redéfinir leurs relations avec les clubs et associations sportifs en visant « la consolidation économique des services ». Parmi ceux-ci :

- la professionnalisation de l'offre de services afin de renforcer la qualité de l'encadrement,
- le développement de l'animation sur les temps péri et extra-scolaires, « dans le cadre de la politique de prévention des collectivités »,
- le maintien et développement d'une offre de services diversifiée sur le territoire : « le maintien des emplois sportifs répond à l'enjeu des services de proximité dans les territoires ruraux et atténue les inégalités en matière de mobilité »,
- favoriser une meilleure coordination des clubs et activités sur le territoire : « maintenir une dynamique dans les clubs des plus petites communes et encourager les plus gros à s'ouvrir sur leur environnement (recherche de partenariats, mise à disposition d'encadrants, etc.) »,
- favoriser une hausse du niveau des jeunes en compétition : « cela

contribue à l'image des clubs et du territoire ».

De leur propre initiative, certains conseils de développement – le plus souvent leur commission « sport » – sont ainsi à l'origine de l'élaboration de stratégies sportives ambitieuses en termes d'enjeux de développement pour les territoires.

### La Commission « temps libres temps forts » à l'origine d'une redéfinition de la politique sportive de La Métro

À Grenoble également, la commission « temps libres, temps forts » du conseil de développement de l'agglomération a lancé, de sa propre initiative, une série d'études auprès des acteurs associatifs, des clubs de l'agglomération, mais aussi sur « les politiques sportives communales sur le territoire de la Métro ».

A partir des constats qui en sont ressortis, cette même commission a produit un document de réflexion et de propositions en vue d'élaborer une nouvelle politique sportive d'agglomération.

Parmi les enjeux identifiés par le Conseil de développement, on peut citer « la nécessité de favoriser l'accès de tous aux activités sportives et physiques, parce que le sport peut être un vecteur de citoyenneté et d'humanisme et qu'il doit intégrer la diversité des âges et des pratiques », ou encore « d'inscrire le sport dans une logique de structuration du territoire et de

développement durable » et de « renforcer et adapter l'organisation sportive par la formation et l'emploi ».

Au final, le Conseil de développement proposait ainsi trois orientations pour articuler l'action de La Métro en matière de sport avec les problématiques du développement local : « le sport enjeu de société » (santé, insertion, éducation), « enjeu de loisirs » (détente, compétition), et « enjeu de territoire » (spectacle, communication, tourisme, identité).

Ce travail a servi de déclencheur à une démarche aujourd'hui avancée de prospective et de consultation des acteurs dont l'aboutissement sera une politique sportive structurée et articulée au projet de l'agglomération.

D'autres lieux de réflexion au niveau régional (particulièrement les conseils économiques et sociaux régionaux) ou national (le Conseil national des activités physiques et sportives, ou le Comité national pour le Développement du sport, par exemple), alimentent ces approches diagnostiques du sport sous l'angle de son apport au développement local. Le récent Recensement national des équipements sportifs est également un levier intéressant pour les territoires qui souhaitent établir des diagnostics sportifs : il permet des comparaisons entre territoires similaires ou le croisement avec des critères non sportifs (démographiques notamment) qui enrichissent la démarche.

## Le sport dans la stratégie des territoires

### Un axe spécifique

Les territoires étudiés ont été choisis à la fois en raison des initiatives originales qui y sont menées ou soutenues, mais aussi de leur prise en compte transversale des enjeux sportifs. Dans les documents stratégiques de ces territoires (chartes de pays ou de PNR, projets d'agglomération,

contrats de pays ou d'agglomération, etc.), on retrouve cette manière de « penser » le sport non comme un domaine isolé de l'action publique, avec sa logique et ses objectifs propres, mais bien comme un levier pour agir sur les grands enjeux du développement du territoire. Ceci explique notamment que le sport fasse exceptionnellement l'objet d'un

axe « cloisonné » dans les documents stratégiques de ces territoires. Même lorsqu'un axe est uniquement consacré au sport, des enjeux de développement plus larges transparaissent derrière les enjeux purement sportifs affichés. Dans certains cas, le sport est associé à la culture et aux loisirs dans un axe stratégique commun. Là encore, l'approche reste pertinente en terme de développement dans la mesure où elle s'inscrit en général dans une démarche affichée de renforcement de la qualité du cadre de vie des habitants.

### Une présence diffuse dans les axes stratégiques des territoires

En termes quantitatifs, pour l'ensemble des territoires, le sport alimente plusieurs axes et sous-axes stratégiques. Le plus souvent les territoires identifient le sport comme levier pour trois, quatre, voire cinq axes de développement différents. Dans le cas du Pays Marennes Oléron, le sport est concerné directement par six des axes et sous-axes de la charte de pays.

#### Le sport répond aux enjeux stratégiques du Pays Marennes Oléron

La Charte du Pays de Marennes Oléron illustre la diversité des enjeux stratégiques pour lesquels le sport peut être utilisé comme levier d'action :

- « affirmer l'identité du pays »,
- « attirer et maintenir les jeunes actifs »,
- « favoriser le déplacement des personnes »,
- « réduire les déséquilibres démographiques, créer la solidarité entre les générations, accueillir les nouveaux habitants et favoriser le lien social »,
- « renforcer et dynamiser le tissu économique à l'année ».

Le sport est en général présent dans les axes stratégiques des territoires au travers quatre grandes thématiques :

- le développement économique,
- les enjeux de qualité de vie ou d'amélioration du cadre de vie,
- les enjeux de cohésion sociale, d'insertion, d'éducation, de solidarité,
- les enjeux d'aménagement du territoire et de l'espace

Aucun territoire n'agit de façon plus spécifique sur une de ces thématiques.

La thématique à laquelle les territoires associent le plus souvent le sport est celle de la **qualité du cadre de vie**. Ici, deux enjeux sont principalement évoqués : les services à la population ou de proximité, et l'attractivité du territoire, perçue ici en terme résidentiel (accueil ou maintien de nouvelles populations). Des territoires aux profils très différents mentionnent le sport comme levier pour accompagner ces deux enjeux très voisins : des agglomérations plus ou moins importantes (Grenoble ou Elbeuf), ou encore des pays aux profils différents (maritime, rural agricole, ou encore rural touristique, etc.). Dans certains cas, les enjeux d'« identité du territoire » sont évoqués, c'est-à-dire que le sport est utilisé pour développer chez les habitants le sentiment d'appartenance au territoire. C'est notamment le cas pour Grenoble - Alpes-Métropole ou encore le Pays de Marennes Oléron.

#### Le sport, service à la population dans les projets de pays

Une étude réalisée par ETD en janvier 2005<sup>(3)</sup> analysait la place des services à la population dans les projets de pays. Parmi les déclinaisons thématiques de ces services, le sport avait été identifié ponctuellement, en rapprochement avec les loisirs de façon plus générale : « Les diagnostics territoriaux donnent généralement une photographie des

(3) « Les services à la population dans les projets de pays », Les Notes de l'Observatoire, ETD, janvier 2005.

équipements sportifs et de loisirs tirée de l'inventaire communal. Certains vont plus loin et fournissent des informations sur la « consommation ». D'autres enfin, tentent d'identifier les nombreux intervenants dans ce secteur. La question des équipements sportifs est souvent traitée avec celle des équipements culturels, notamment lorsqu'elle est liée à une politique de création d'activités pour certaines catégories de populations, en particulier les jeunes. Comme pour l'offre culturelle, l'entrée principale du thème est celle de la mutualisation des équipements liée à une mise en réseau des intervenants.

#### Pays des Paillons

La charte prévoit de recenser les équipements sportifs puis de réaliser un schéma de micro-sites du pays. En parallèle, le pays envisage la création d'une carte " pass " sport qui donnerait accès à tous les équipements de la vallée.

Mais l'offre de sport et loisirs n'est pas toujours conçue comme un service à la population. Appuyée sur le patrimoine local, l'offre est parfois liée au développement d'un tourisme vert fondé sur des activités sportives et de loisirs en milieu naturel. Les territoires identifient et développent des segments « liés au milieu local (escalade, équitation, nautisme, etc.) qu'ils accompagnent d'une politique de communication touristique.

#### Pays Couserans

En pays Couserans, la montagne offre un terrain de prédilection pour la pratique des sports de pleine nature, souvent en liaison avec l'économie touristique. Le territoire souhaite mettre en place un pôle touristique pleine nature et découverte, menant des actions autour de la pratique du VTT (création d'un site VTT/VTC), de la randonnée (valorisation et création de sentiers), de la baignade (création d'un lac de loisirs), des sports d'eau vive ou de la pêche et conforter le maillage en développant les équipements, les lieux de visite, les sites de pratique. Il offre ainsi à sa

population et aux touristes une gamme étoffée de services « sports et loisirs », conférant à l'ensemble du territoire la dimension « tourisme de loisirs », mariant activités de pleine nature et activités à caractère culturel.

Lorsque le sport participe aux axes consacrés au développement économique, c'est la plupart du temps sous l'angle du tourisme. Ici, ce sont les pays, mais aussi le PNR du Morvan, qui valorisent cette dimension du champ sportif. Artois Comm. fait exception parmi les agglomérations en mentionnant le sport dans son axe « ressource touristique ». Dans cette même optique économique, les territoires du panel évoquent également le sport comme levier pour développer le territoire « à l'année » (Marennes Oléron), pour promouvoir le territoire (Artois Comm. également), créer des activités ou accentuer les retombées économiques des activités sportives (c'est le cas de Marennes Oléron encore une fois, mais aussi du Pays de Ploërmel, qui souhaite, afin de parvenir au « plein emploi par la valorisation des atouts » de son territoire, favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques orientées notamment vers le sport, les loisirs et l'environnement). Dans le détail des actions préconisées pour appuyer les stratégies, le sport constitue en réalité un levier de développement économique pour beaucoup de territoires.

En ce qui concerne les stratégies de cohésion sociale au sens large (insertion, éducation, solidarités, etc.) les territoires ont recours au sport comme levier pour des objectifs très divers. L'agglomération d'Elbeuf insiste notamment sur l'enjeu des politiques en faveur de la jeunesse au travers d'un axe stratégique « prévention et socialisation des jeunes à l'échelle de l'agglomération », dans le contrat de ville, qui est présenté comme « le volet cohésion sociale du contrat d'agglomération ». La solidarité intergénérationnelle, la mixité ou encore l'insertion sont d'autres enjeux pour lesquels le sport est mobilisé dans les

## Le sport dans les stratégies de développement des territoires

stratégies des territoires. Enfin, le sport est très souvent concerné par les enjeux d'égal accès de tous, et particulièrement des publics en difficultés (particulièrement les handicapés) aux équipements publics. D'une manière générale, les agglomérations (et notamment Artois Comm, Elbeuf ou Grenoble) apparaissent particulièrement sensibilisées aux potentialités du sport pour agir sur cette dimension dans leurs stratégies.

En matière d'aménagement du territoire, le sport apparaît le plus souvent dans les axes stratégiques au travers de deux thématiques :

- les enjeux environnementaux et la valorisation des ressources. Ce sont surtout les pays (Ploërmel Cœur-de-Bretagne ou Brocéliande notamment) qui inscrivent le sport sous cet angle dans leurs stratégies. Le PNR du Morvan prend également en compte le sport dans son axe « qualité des milieux agricoles et paysages ». Les sports de nature y sont en outre pris en compte dans l'axe consacré au partage des usages et des ressources. Enfin, dans

l'axe « mise en valeur de la forêt », le sport est évoqué au sujet de l'enjeu « sensibilisation et formation sur la forêt ».

- les enjeux liés à la préservation des équilibres entre les différents espaces qui composent les territoires. Le pays Marennes Oléron évoque ainsi, sous l'objectif de dynamiser son territoire, l'enjeu du rééquilibrage démographique entre les parties insulaire et continentale de son territoire, en mobilisant notamment le sport dans cette optique. Autre exemple, une ambition transversale à la stratégie d'Artois Comm vise à un « développement homogène du territoire autour de l'axe Béthune-Bruay ». Le sport est ici encore mobilisé, à des degrés divers, au travers de sous-objectifs attachés à cette ambition (harmonisation des politiques locales, développement de l'usage des transports publics, etc.).

Thème	Nombre de cas recensés dans le panel	Sous-thème	Nombre de cas recensés dans le panel
Développement économique	8	développement des activités à l'année	1
		Promotion du territoire	1
		Tourisme	5
		Création d'activités / optimisation des retombées	1
Cadre de vie / qualité de vie	12	pas de sous-thème affiché	1
		services de proximité, à la population	4
		attractivité	4
		identité	2
		culture / loisirs	2
Insertion / éducation / cohésion sociale / solidarité	8	pas de sous thème affiché	2
		jeunesse en difficulté (éducation civique, sociale, pro)	2
		solidarité générationnelle	1
		mixité	1

Thème	Nombre de cas recensés dans le panel	Sous-thème	Nombre de cas recensés dans le panel
Insertion / éducation / cohésion sociale / solidarité		emplois	3
		accès de tous aux pratiques et équipements	1
Aménagement du territoire	7	environnement / valorisation des ressources	3
		équilibres du territoire	3
		déplacements	1

## Stratégies sportives et enjeux de développement

Très souvent, les documents décrivant les politiques sportives des territoires tendent à présenter le sport comme un enjeu déconnecté des problématiques du territoire.

Cependant, comme dans le cas des diagnostics sportifs, la formalisation d'une politique sportive peut être l'occasion pour un territoire de compenser une dimension négligée dans les documents stratégiques transversaux, dans des cas où ceux-ci ignoraient les apports potentiels du sport comme levier de développement.

Des territoires tentent ainsi ponctuellement d'intégrer dans leur réflexion sur le sport des enjeux liés à leur stratégie globale de développement. Grenoble-Alpes-Métropole est ainsi engagée dans l'élaboration concertée et progressive d'une politique sportive. Si celle-ci n'est pas à l'heure actuelle finalisée, l'objectif affiché est, à terme, une articulation étroite avec la stratégie globale du territoire.

### Enjeux identifiés dans la stratégie sportive de l'agglomération Elbeuf Boucle-de-Seine

Le document de politique sportive élaboré par l'agglomération d'Elbeuf Boucle-de-Seine avec l'Office inter-communal des sports évoque également une série de thématiques que le sport doit permettre d'alimenter : image du territoire (« porter le plus haut possible les couleurs de l'agglomération »), accessibilité aux pratiques pour les per-

sonnes handicapées, ou encore développement des pratiques féminines. Ce même document établit en outre de façon explicite un lien avec les enjeux de la politique de la ville : « le sport est vécu dans l'agglomération comme un vecteur indispensable de mixité sociale et d'intégration, et correspond en cela à un enjeu majeur de la politique de la ville ».

En matière de sport de nature, le PNR du Morvan affiche dans sa charte l'objectif d'intégrer en 2008 la Charte européenne du Tourisme Durable. Cet objectif doit être atteint en orientant les actions sportives dans le sens du projet de territoire « Morvan pour tous » (création d'équipements « structurants et accessibles à tous », développement de « manifestations pour tous », soutien à des manifestations sportives vitrines des activités sportives de pleine nature, organisation du partage de l'espace, notamment pour les usagers « sportifs ou non » des rivières et lacs, régulation des loisirs motorisés, etc.).

La stratégie sportive est parfois incluse dans une stratégie globale « sport - loisirs - culture » qui insiste sur les nouveaux enjeux liés au développement du « temps libre » et au potentiel de ces activités en termes de lien social (convivialité, rencontres, échanges, etc. sont ainsi souvent évoqués).

Sans formaliser de stratégies sportives en tant que telles, des territoires peuvent, à



L'occasion du lancement d'actions structurantes ou d'envergure en matière sportive, établir un lien avec certains enjeux importants pour la vie des habitants et le développement du territoire. Ainsi, lorsque le Pays Mellois étudie l'opportunité de mutualiser la programmation et la gestion des piscines à l'échelle du syndicat mixte, un certain nombre de principes guide le projet : favoriser l'accès des scolaires pour les séances de natation (offre de créneaux horaires, programme d'animation, tarification) et mutualiser les transports de ces derniers ; « répondre aux besoins actuels de la population du territoire » (scolaires, clubs, grand public) ; « programmer des équipements reflétant les dynamiques locales » (accessibilité, énergies renouvelables, etc.) ; « rechercher l'efficacité sociale (égal accès de tous aux activités aquatiques), environnementale (utiliser au maximum les énergies renouvelables) et économique (minimiser les charges liées au chauffage de l'eau) ».

A travers ces exemples, on retrouve donc les liens déjà constatés entre le sport et certains enjeux identifiés dans les projets ou contrats de territoire : protection et valorisation de l'environnement, aménagement de l'espace, cohésion sociale par l'accès de tous aux pratiques et équipements, etc.

### Vaulx-en-Velin : d'une réflexion sur le rôle du sport dans les territoires...

Vaulx-en-Velin est à l'origine de la création d'un réseau européen, SportUrban, mis en place dans le cadre du programme Interreg IIIc. Il s'agit de développer à l'échelle européenne et méditerranéenne un projet d'échange d'expériences sur le thème suivant : « le sport et les loisirs comme facteurs de cohésion sociale, de développement économique et de régénération urbaine ».

SportUrban rassemble 24 partenaires de divers statuts (pouvoirs publics, collectivités locales, entreprises publiques, associations, établissements d'enseignement supérieur) de 11 pays

européens et du Maroc, dans le cadre de divers travaux :

- stages favorisant échanges de pratiques et d'expériences concernant les thèmes du développement urbain, de l'intégration sociale ou de la valorisation économique des équipements sportifs,
- séminaires thématiques, avec pour objectif de « dégager un langage commun en matière de politique publique à usage sportif et de ses effets sur le développement urbain ». Les thèmes abordés portent sur « l'inclusion sociale » (par exemple, « comment faire des équipements publics à usage sportif un élément de cohésion sociale ? »), la valorisation économique des équipements (travail sur l'accessibilité, notamment), et le renouvellement urbain (« comment faire des politiques publiques d'équipement à usage sportif un levier d'une politique de régénération urbaine ? Comment gérer l'appropriation d'espaces publics ayant d'autres finalités par des groupements sportifs spontanés ? »).
- « audits urbains » : menés par les partenaires avec l'appui d'un expert externe, ils doivent permettre de « dégager des axes opérationnels pour la mise en place locale de politiques de cohésion sociale par le sport et de valorisation des équipements ».

### ... à la définition d' « une politique sportive qui participe au projet de ville »

Cette sensibilité aux enjeux de développement urbain dont le sport est porteur se traduit dans la politique sportive élaborée par la commune : « Le sport doit rester une possibilité offerte au progrès humain, un objet culturel porteur de valeurs universelles (paix, solidarité, respect de l'autre, rencontre, etc.) qui ne doit pas être

l'objet de considérations exclusivement économiques ou médiatiques. **Pour notre commune, le sport est d'abord un moyen d'action avant d'être une fin en soi** ». Selon ces ambitions, l'« outil » que constitue le sport est utilisé selon trois objectifs :

- L'intégration sociale : « appartenir à une des 45 associations sportives de notre ville ou encore participer collectivement dans le cadre du temps scolaire et périscolaire à des activités, c'est donc une forme d'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté. Apprendre à suivre des règles ou à faire partie

d'un groupe, sont les premières étapes de l'intégration à la vie collective. Participer à un Conseil d'administration constitue de la même façon les débuts de la vie citoyenne. »

- L'émancipation individuelle : « favoriser l'éveil par l'activité psychomotrice pour les jeunes enfants, la maîtrise de soi, les activités pédagogiques à l'école, etc. »
- La satisfaction d'une demande sociale de loisirs, en particulier pour les populations qui n'en ont pas les moyens.



## Agir pour faire du sport un levier de développement : dynamiques identifiées par les territoires et réalisations

Les collectivités tentent de concrétiser ces ambitions au travers de plans d'actions dans lesquels le sport constitue un levier facilitant la mise en œuvre des grands axes du développement du territoire déjà identifiés dans les stratégies (développement économique, attractivité, cadre de vie, cohésion sociale, etc.). Avec des degrés de réalisation et des dimensions variables, les actions conduites ou proposées par les territoires du panel illustrent la diversité des initiatives possibles pour aller dans ce sens.

Dans chacun des domaines identifiés, les leviers d'actions sont les mêmes : équipements (localisation, conditions d'accès, etc.), animation et structuration de l'offre sportive commerciale, associative ou des clubs (mise en réseau des acteurs, partenariats entre la collectivité et ces acteurs, etc.). Dans tous les cas, ce sont les leviers traditionnels de l'action sportive qui sont mobilisés au service d'ambitions plus larges.

### Des ambitions diverses

#### Un levier de développement économique

##### ■ Enjeu touristique

Le tourisme est le domaine lié (notamment) au développement économique pour lequel le sport est le plus souvent mobilisé par les territoires.

Un grand nombre d'initiatives concerne ici les sports de pleine nature qui constituent pour les territoires ruraux un élément important de leur offre auprès des visiteurs. Les pays revendiquent souvent un leadership concernant ces stratégies de développement touristique axées sur les sports de nature, à l'image du pays de Ploërmel Cœur-de-Bretagne, qui affirme vouloir jouer « un rôle de tête de réseau » en matière de tourisme sportif de pleine nature, affiché comme « une orientation nouvelle de développement et de valorisation » au sein d'un objectif

important de la contractualisation avec la région : « favoriser de nouvelles filières économiques ».

Pour certains territoires « privilégiés » par un environnement naturel exceptionnel, l'enjeu du développement touristique par le sport de nature apparaît évident et passe par une préservation des conditions d'attrait et une gestion raisonnée de l'espace et des activités. Sur le pays Dignois, la charte prévoyait ainsi une stratégie touristique globale, définie en concertation avec les autres stations et les collectivités du pays et accompagnée d'une démarche offensive des politiques de promotion et de commercialisation, cette démarche passant par une mise en réseau de l'ensemble des acteurs publics ou privés.

L'étalement des fréquentations en dehors des saisons touristiques (hiver et été dans le cas de Digne-les-Bains et de son pays) constitue un autre enjeu important



pour ces territoires. Le contrat de pays mentionne ainsi qu'« une intégration thématique, spatiale et sociale, sera poursuivie dans une perspective primordiale de diversification de l'offre touristique et de son corollaire, l'étalement des fréquentations avant et après les saisons d'hiver et d'été ». Cette problématique du tourisme à l'année est également développée par le Pays Marennes Oléron ou encore le pays de la Dordogne.

### **Le développement du tourisme à l'année autour des sports de nature en pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne**

Le pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne s'applique à mettre en place un projet de développement durable autour du sport nature par la valorisation touristique hors saison de ces activités. Sa charte inscrit clairement ces objectifs dans une logique de développement économique, sous l'angle du « renforcement des activités économiques existantes et le développement de nouvelles ». Pour « développer le tourisme comme une activité économique à part entière », le pays affiche l'ambition de « s'appuyer sur la diversité des activités de pleine nature pour renforcer l'attractivité » et désaisonnaliser les activités.

Dans son contrat, le pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne évoque un certain nombre d'actions pour développer le tourisme comme activité économique. Pour la plupart, elles concernent les sports et activités de nature, et touchent à l'animation, aux équipements, ou à l'appui aux associations :

- la création d'un poste de chef de projet tourisme chargé d'une animation transversale des filières, parmi lesquelles les « activités de pleine nature ». Parmi ses objectifs figurent le « développement d'un tourisme des 4 saisons » ainsi que la mise en place d'une charte qualité des APN accompagnée d'un fond de soutien,

- la création d'un centre aqua-récréatif à Meyssac afin de développer le tourisme dans une zone éloignée des loisirs aquatiques de plein air,
- la création d'un stade d'eau vive à Beaulieu-sur-Dordogne, dont la vocation affichée est touristique, éducative, sportive et événementielle,
- la valorisation des sites d'escalade,
- l'harmonisation et la gestion des itinéraires VTT, avec notamment la prise en compte des attentes des clientèles.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions « marketing » sur la randonnée complètent cette stratégie : promotion, création de produits de randonnée (développer des produits d'appel, créer des partenariats avec les hébergeurs, créer un réseau de prescripteurs, etc.). Pour tout cela, le pays travaille en étroite collaboration avec l'association Aventure Dordogne Nature (ADN), dont les objectifs rejoignent largement ceux du pays en matière de développement du tourisme sportif à l'année : rapprocher tourisme et loisirs de proximité pour les habitants afin de maintenir des dynamiques autour des sports de nature à l'année ; développer l'événementiel sportif comme outil d'attraction touristique en « proposant chaque année 3 à 5 manifestations de notoriété nationale valorisant le territoire » ; etc. L'association ADN est donc chargée de porter un grand nombre d'initiatives pour accompagner les objectifs du territoire sur ces questions, à travers un travail d'animation et parfois de maîtrise d'ouvrage sur certains équipements.

Sans être toujours au cœur de la stratégie de développement touristique du territoire, le sport peut en constituer un complément pour renforcer l'attractivité d'une « destination ». Le développement

du tourisme au travers des sports de nature ne concerne ainsi pas uniquement les territoires ruraux qui bénéficient de patrimoines paysagers et environnementaux particulièrement appropriés. Des communautés d'agglomération s'appuient également sur les sports de nature pour renforcer leurs stratégies touristiques : la promotion de ces activités est un levier puissant pour revaloriser l'image, tant auprès des touristes que des habitants ou voisins, clients du tourisme de proximité qui permet de faire vivre les sites à l'année. Établir des schémas de sentiers de randonnée, promouvoir et animer les activités autour de ces sentiers (comme Artois Comm. le fait), mais aussi valoriser les sports de loisir en lien avec l'eau, sont des leviers dont disposent la plupart des territoires. L'agglomération de Grenoble Alpes Métropole – qui souffre parfois, sur le plan de l'image « territoire de nature », de la comparaison avec les territoires qui l'entourent – a ainsi choisi de valoriser ses « franges vertes » dont les sentiers sont mis en valeur et promus au travers de manifestations annuelles, qui visent tant les habitants que les touristes potentiels en revalorisant l'image de la ville. L'agglomération d'Elbeuf Boucle-de-Seine envisage également dans son contrat le développement d'une base nautique existante comme un élément important de sa stratégie de rayonnement sous l'angle « loisirs et tourisme ». D'autres actions sur des équipements phares accompagnent cette stratégie de « valorisation du potentiel naturel et touristique » de l'agglomération : valorisation extérieure d'une patinoire, réfection d'un bassin olympique, etc.

### **Au Touquet : le sport en appui à la stratégie de développement d'une économie touristique fondée sur les loisirs**

Depuis les années 1970, Le Touquet a développé une stratégie de développement de l'économie touristique autour du thème des loisirs sportifs, dont les quatre piliers affichés sont les équipements (et tout particulièrement

les équipements sportifs et d'hébergement), l'environnement, l'événementiel, et l'encadrement des activités commerciales mais aussi associatives (« le dynamisme de l'offre sportive dépend aussi du dynamisme associatif dans ce domaine, qui apporte le « climat humain » indispensable aux activités économiques des restaurateurs, tours opérateurs, hôteliers, etc. »). Aujourd'hui, cette économie fonctionne à l'année grâce notamment à la spécialisation de la commune sur l'accueil de congrès, séminaires et autres événements d'importance (170 événements d'importance par an), dont les retombées économiques sont optimisées par la fourniture d'un ensemble de services de loisirs, parmi lesquels le sport tient une place significative. L'important parc d'équipements est ouvert au cours des quatre saisons et mis à la disposition des congressistes.

Par ailleurs, l'ensemble des équipements sportifs considérés comme ayant une vocation « économique » sont spécifiquement identifiés (pôle équestre, tennis, bases nautiques, etc.) et leur gestion confiée à un EPIC.

Grâce à ces actions, Le Touquet bénéficie de retombées importantes : en hiver, 60 restaurants sont ouverts le midi (pour une ville de 55.000 habitants).

### **■ Optimisation des retombées économiques du sport**

Très souvent, les territoires actifs sur le développement du tourisme autour des enjeux sportifs enrichissent leur stratégie par la mise en place de plans d'actions visant à développer l'hébergement et l'accueil des stages sportifs à destination des clubs, comités, ligues, fédérations, etc. Il s'agit là d'un levier important pour optimiser les retombées économiques du tourisme sportif et en étaler les effets sur l'ensemble de l'année. Pour le pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne notamment, le contrat prévoyait d'accompagner la politique de développement du tourisme sportif de capacités

d'hébergement collectif (avec création d'un site à Argentat notamment). Pour le Pays de Ploërmel également, le prolongement de l'ambition économique attribuée au sport passe par le développement d'une offre hôtelière adaptée, condition de l'émergence « de pôles de compétences sportives » de qualité. Des territoires peuvent également se saisir des opportunités « extérieures » pour développer l'accueil et l'hébergement sportif : le pays de Saint-Malo a ainsi pour objectif de développer des partenariats avec « Londres 2012 » pour l'accueil des délégations sportives pendant les Jeux olympiques. Une démarche de recensement et de promotion des équipements et des structures d'accueil doit ainsi permettre à plus long terme de relancer la politique touristique et le développement économique du pays.

### **Digne-les-Bains : un partenariat entre commune et office du tourisme pour le développement des stages sportifs**

La commune de Digne-les-Bains joue sur la complémentarité entre l'offre sportive, le centre médico-sportif, l'accueil des congrès « sport-médecine » et les activités thermales pour accentuer la très forte identité affichée comme « ville de tous les sports » et favoriser l'accueil de stages sportifs. L'objectif est de développer l'accueil des stages tout en évitant la saturation dans les périodes de pointe de l'activité touristique. Un partenariat fort a été développé entre les prestataires concernés (hébergement, activités, etc.), le service municipal des sports, les associations locales et l'office du tourisme. La contractualisation avec l'office de tourisme a permis de mettre en place un « guichet unique » et des offres de séjour tout compris (hébergement, installations, remise en forme, etc.), afin de faciliter la tâche des organisateurs de stage. L'office du tourisme est chargé d'adapter l'offre à l'organisateur du stage considéré grâce à des produits modulables. De son côté, la commune met à disposition ses installations municipales sans

contrepartie. Elle a en outre fourni un descriptif technique complet de ses équipements et réalisé des visites avec les agents de l'office du tourisme afin que ceux-ci répondent au mieux aux interrogations des clients. Digne-les-Bains a ciblé les stages amateurs de bon niveau et non pas spécifiquement le haut niveau, dont l'accueil est plus coûteux et exigeant pour la collectivité, même s'il participe à la renommée de la commune. Une importante activité de promotion a également accompagné ces démarches (plaquettes de promotion pour les demandeurs de stages, mailings auprès des clubs, etc.).

Un bilan de cette politique de promotion des stages sportifs a été effectué : 70 000 euros de chiffre d'affaire ont été réalisés au bout de la première année, avec la venue à Digne-les-Bains d'une vingtaine de clubs en préparation physique. Une dynamique à l'échelle du pays doit s'enclencher sur ce thème, notamment avec la mobilisation de l'office de tourisme du pays.

Dans certains cas, ces projets liés à l'hébergement ou à l'accueil des stages sportifs participent au développement de « pôles sportifs », comme le « pôle événementiel et sportif » qui figure parmi les neuf objectifs du contrat de l'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole ou encore le « pôle d'excellence sportive de Liévin », dont il est question parmi les dix domaines prioritaires du contrat de l'agglomération de Lens-Liévin. Plus largement, la question des retombées économiques du sport se pose dès qu'une réflexion relative à l'optimisation de l'investissement d'un équipement d'envergure (« de pays » ou « intercommunal ») est lancée.

### **Le pôle d'excellence sportive de Lens-Liévin : le sport comme filière ?**

Dans son projet de territoire, l'agglomération de Lens-Liévin, tenant compte de l'importance de son parc d'équipements sportifs et répondant à une nécessité de développer son

attractivité, affiche son ambition de faire émerger un pôle d'excellence sportif « à l'échelle régionale » en s'appuyant notamment sur l'existence de l'Université Jean Perrin à Lens et d'un UFR Staps à Liévin, « qui méritent d'être rééquilibrés en termes de moyens par rapport au niveau national ».

Alimentant les objectifs d'« attractivité autour de grands projets » de l'agglomération, le « pôle d'excellence sportive de Liévin » constitue également l'un des dix domaines prioritaires dont le contrat d'agglomération est composé. Il s'agit de « valoriser cet atout reconnu de l'agglomération » : équipement d'envergure (stade Bollaert), intégration des autres équipements « et de toute la dynamique d'activités qui accompagnent chacun d'entre eux ». Plusieurs volets constituent ce projet dont l'ambition économique est très marquée :

- redéploiement des équipements sportifs (stade couvert, Centre régional d'Accueil et de Formation),
- développement de la capacité d'accueil, de restauration et d'hébergement, notamment lors des grands événements sportifs et culturels,
- création de nouveaux équipements structurants qui viennent diversifier la vocation du pôle : une salle de sports collectifs, un espace médico-sportif diversifié et accueillant un site de recherche (laboratoire sportif), construction d'équipements connexes (terrain synthétique, etc.) avec, sur le site du Val-de-Souchez, des aménagements de sites d'accueil pour les associations et la presse.
- gestion des enjeux environnementaux (étude détaillée des risques, dépollution, en complément des aménagements de la Trame Verte, où sera mise en place une gestion différenciée).
- approche économique pour mettre en synergie les différentes activités

complémentaires : tourisme, loisirs, hébergement, restauration, etc.

- aménagements urbains et desserte liés au site.
- développement culturel (biennale du film sportif et d'aventure) et universitaire.

Sur certains territoires, cette logique de pôle sportif amène donc à élaborer des projets où le sport tend à être assimilé à une filière économique en tant que telle. On voit notamment émerger aujourd'hui des projets de structuration de la filière sport dont certains ont abouti à la création de pôles de compétitivité (Sportaltec en Rhône-Alpes ou le Pôle « Glisse » en Aquitaine). À Oyonnax, ce mélange « historique » entre tissu économique local et sport fait partie des outils d'ancrage de l'activité économique sur le territoire.

### À Oyonnax, le sport vecteur d'ancrage des activités économiques

Outre son poids économique, la filière plasturgie occupe une place très importante dans la vie locale sur le territoire d'Oyonnax. Le diagnostic du contrat de ville, qui rappelle que « 60 % des entreprises du bassin travaillent pour ce secteur », insiste sur cette place singulière dans le paysage local : « Le fonctionnement social d'Oyonnax est très largement déterminé par le contexte économique et les particularités locales de l'activité économique. C'est pourquoi il est indispensable que le contrat de ville établisse des passerelles avec le milieu économique ». Le sport est l'un des champs de cristallisation pour cet enjeu d'implication locale des acteurs économiques. Un lien étroit s'est en effet progressivement construit entre la filière plasturgie et les clubs sportifs : les salariés des entreprises de plasturgie forment une part importante des adhérents des clubs, et les principaux clubs sportifs de la commune (football, handball,

etc.) sont présidés par des dirigeants d'entreprise de la filière. La dynamique culturelle qui lie sport et économie s'est prolongée dans les activités industrielles elles-mêmes, certaines entreprises de plasturgie s'étant orientées vers la fabrication d'articles de sport.

Cette situation est l'héritage historique de l'ancienne culture paternaliste de l'industrie locale, qui se prolonge aujourd'hui dans des problématiques actuelles (nécessité d'un ancrage local des acteurs économiques et d'une implication dans la vie locale). Ainsi, la dynamique de cluster trouve là une forme originale d'ancrage territorial, dont le « Plastic vallée football club » est un symbole.

## ■ Emploi

De façon moins fréquente, les territoires s'appuient sur le sport comme levier de développement économique, non pour les retombées indirectes liées aux activités qu'il peut générer (tourisme, filières sportives, etc.) mais pour les emplois d'encadrement qu'il crée directement. En général, les territoires qui conduisent des actions particulières pour soutenir l'emploi sportif ont un objectif double : soutenir l'emploi et l'insertion par ces métiers, et maintenir des dynamiques d'animation locale. Ainsi, lorsque le Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne soutient la création d'emplois, d'animation et d'encadrement à l'année « au profit des locaux », il répond à la fois à des objectifs de soutien à la dynamique touristique tout au long de l'année, à des besoins de service à la population et d'animation rurale, et à des objectifs de développement de l'emploi pour les habitants.

Bien souvent les enjeux de formation du personnel encadrant les activités sportives constituent le cœur de l'action des territoires sur cet axe. C'est d'ailleurs l'optique du Pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne, qui insiste sur l'enjeu de la qualification du personnel, afin d'offrir des emplois à l'année

répondant à des demandes différentes (accompagnement d'enfants ou conduite d'activités de loisirs pour les touristes). De la même façon, le Pays de Marennes-Oléron affiche l'ambition d'agir en matière de formation pour « générer des emplois durables », cette action étant également inscrite dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire, sous l'angle de l'animation. On retrouve également ces actions dans les enjeux visant à « attirer et créer de nouvelles activités », pour lesquels le Pays Marennes Oléron affirme dans sa charte de territoire vouloir créer un « pôle de formation, d'accompagnement et d'encadrement des activités sportives et de loisirs par l'implantation, la formation d'animateurs et de spécialistes (activités nautiques et sportives pour seniors, et liées au tourisme) ».

## Cadre de vie

### ■ Un levier majeur d'attractivité résidentielle

Le soutien aux activités sportives, quel que soit le type de territoire, est un levier indispensable au maintien de l'attractivité du territoire, que ce soit pour les résidents ou pour les nouvelles populations.

Pour le pays de Brocéliande, le sport fait ainsi partie des services qu'il est nécessaire d'« adapter aux exigences nouvelles des habitants venus des villes ». Le contrat prévoit notamment de développer de nouveaux services à destination des jeunes, personnes âgées et handicapées, en passant notamment par un soutien aux associations assurant une mission d'intérêt public.

Cette dimension est également très présente dans le projet du pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne, où la politique de développement du tourisme sportif de pleine nature s'accompagne d'une politique très marquée d'appropriation des pratiques et équipements développés à cette occasion par les populations locales. Les projets portés par l'association ADN et soutenus par le pays s'inscrivent ainsi dans la stratégie



de renforcement de l'attractivité résidentielle via le « maintien des services publics et aux publics » par le développement des activités de loisir. Ici, la palette d'action est large. Les équipements occupent une grande place : la création du centre aqua-récréatif à Meyssac, outre ses objectifs touristiques, vise à « développer l'attractivité résidentielle dans une zone éloignée des loisirs aquatiques de plein air » ou encore à « soutenir une appropriation forte de l'activité du stade d'eau vive par les habitants ».

Le croisement de ces stratégies de développement touristique avec des enjeux d'attractivité résidentielle se retrouve également dans l'action de l'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine : l'aménagement d'une base nautique à la Bédanne est une opération structurante « tant en termes de valorisation du potentiel naturel et touristique de l'agglomération que d'accès à certaines activités pour les habitants, en répondant à des besoins de la population : accueil de familles pour les loisirs (baignade, sports de glisse), accueil de scolaires, etc. ». Dans le pays de Marennes Oléron, ce sont les jeunes actifs qui sont visés dans le projet, afin de « dynamiser le territoire » : le plan d'action vise à une diversification de l'offre de loisirs et sportive pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants, avec de surcroît l'ambition « d'adapter l'offre sportive en fonction des futures évolutions de la démographie du territoire ».

L'intégration des équipements dans une stratégie plus large d'amélioration du cadre de vie complète ces actions visant à développer l'attractivité résidentielle.

### La stratégie d'équipements de proximité de Digne-les-Bains

La ville de Digne-les-Bains a travaillé à un maillage des équipements sportifs de proximité dans les quartiers tout en assurant leur accessibilité par voies pédestres ou cyclables. Cette action est complétée par un travail visant à répondre à la demande de pratiques informelles et à l'émergence de nouvelles pratiques. La ville a ainsi

mis l'accent sur le développement des aménagements et des équipements ouverts à tous en accès libre : équipements de quartier (skate-parcs, etc.), mini parcours VTT, circuits de randonnée (pédestre, équestre et VTT), liaisons cyclables, courts de tennis en accès libre, structure artificielle d'escalade, terrain de beach volley, etc. Pour répondre à la demande de course à pied « hors stade », « devenue phénomène de société », la ville a créé deux parcours permanents de course avec des circuits balisés et mesurés.

### ■ Identité et promotion de l'image du territoire

L'enjeu de l'appropriation des activités sportives par les habitants est donc une dimension forte de l'attractivité, pour laquelle un travail sur l'identité du territoire est réalisé et le sentiment d'appartenance des habitants développé. Dans le pays Ploërmel Cœur-de-Bretagne, la « philosophie » du contrat évoque cet enjeu de l'identité, en y reliant le sport : « le sentiment d'appartenance et de fierté au pays sera d'autant plus grand que le territoire sera exemplaire sur le plan économique, sportif, culturel, sanitaire et social ». Un projet de manifestation sportive est par ailleurs en cours, en partenariat avec l'association ADN à l'échelle du pays de la vallée de la Dordogne corrézienne, avec pour objectif de faire connaître le pays aux habitants. C'est cette même logique qui est poursuivie par l'agglomération de Lens-Liévin lorsqu'elle envisage dans son contrat d'accompagner le développement de son pôle sportif d'une dynamique culturelle autour du sport avec une biennale du film sportif et d'aventure.

Cet enjeu de renforcement de l'identité du territoire par le sport rejoint parfois celui de la promotion du territoire pour attirer de nouveaux habitants. Dans le pays de Marennes Oléron par exemple, les activités sportives sont affichées à la fois comme enjeu pour « affirmer l'identité du pays », (via le développement d'une « marque collective Marennes-

Oléron » pour l'aide à la promotion), pour développer l'information au public sur l'offre sportive et créer une véritable « vitrine sportive ».

## ■ Environnement

Plusieurs clés d'entrée permettent de mobiliser le sport au service des enjeux environnementaux sur les territoires :

- la sensibilisation à l'environnement par la pratique des activités sportives. La politique sportive est ainsi par exemple citée par l'agglomération de Lens-Liévin parmi « les actions de pédagogie orientées vers l'éco-citoyenneté et l'environnement, la prévention dans le domaine de la santé » ;
- la gestion et l'entretien de sites naturels par les pratiquants des sports de pleine nature. Souvent, les acteurs sportifs (associations, clubs ou pratiquants) sont sollicités pour l'entretien des sentiers de randonnée, équestres ou pistes cyclables en zones naturelles, ou parfois même associés à l'élaboration de schémas sur ces thèmes. Dans le contrat du Pays de Brocéliande, au sein de l'axe « aménagement durable et valorisation des ressources », l'enjeu « eau et paysages » concerne aussi les acteurs du sport. Une étude réalisée en 1998 y est citée, qui fait apparaître la nécessité de mobiliser derrière les enjeux de qualité de l'eau les acteurs touristiques et des loisirs sportifs qui travaillent en lien avec les plans d'eau ou rivières du pays ;
- l'intégration de critères environnementaux dans la réalisation des équipements sportifs. Ces enjeux sont là encore pris en compte par l'agglomération de Lens-Liévin, qui dans son contrat évoque la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux liés à la mise en place du « pôle d'excellence sportive de Liévin » au travers de différentes mesures : étude

détaillée des risques, dépollution, en complément des aménagements de la Trame Verte où sera mise en place une gestion différenciée. D'une manière générale, les territoires prennent aujourd'hui fortement en compte ces enjeux lors de la construction d'équipements structurants en matière de sport, et notamment de piscine. C'est le cas pour les aménagements prévus par le pays Mellois avec le projet de gestion des piscines au niveau du syndicat mixte, qui doit s'appuyer sur des mesures d'économies d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. À Oléron, un centre aqualudique est également en construction, pour lequel les problématiques d'éco-construction sont centrales.

Dans certains cas, les enjeux sportifs, environnementaux, de santé, de transport et d'aménagement sont mêlés, par exemple lorsqu'il s'agit de valoriser les modes alternatifs de déplacement (rollers, vélo, etc.).

### **Le PNR du Morvan encourage les liens sport-environnement par la gestion partenariale des sites et l'éducation à l'environnement**

La charte du PNR insiste à travers divers axes stratégiques sur le rapprochement entre les problématiques environnementales et les actions touchant au sport, et particulièrement aux sports de nature. Deux objectifs sont poursuivis :

- En premier lieu, « l'optimisation du partage des usages ». Il s'agit tout d'abord de limiter les effets négatifs des pratiques irresponsables des sports de nature. Les activités sportives d'eau vive, reconnues comme « faisant partie de l'attractivité du Morvan », « doivent être gérées de manière concertée dans le respect intégral du milieu qui les accueille ». Au-delà de la mise en place d'aménagements « intégrés » pour les sports de loisir ou de compéti-

tion en eaux vives, le PNR souhaite également encourager la concertation pour une utilisation optimale des plans d'eau.

Le parc encourage la concertation entre acteurs pour une réglementation de ces activités. Ce travail partenarial sur la gestion et l'utilisation des sites concerne également d'autres disciplines : le perfectionnement de l'entretien du réseau de sentiers pédestres, équestres et VTT est notamment mis en avant. Le parc propose d'associer dans ce travail d'entretien les agriculteurs, les organismes de réinsertion et les associations sportives concernées, aux côtés des communes. Un effort spécifique est également consenti en matière de régulation des sports motorisés, régulation négociée avec les associations sportives concernées : « le parc souhaite impulser et fédérer ces négociations entre les communes et les associations (conjurer les excès, harmoniser avec les sports nature, maîtriser l'expansion). Il incitera également les maires à prendre des mesures exemplaires (interdire l'accès de certaines voies) » ;

- Le sport est également mis en avant comme levier pour des « actions de sensibilisation et de formation sur la forêt et son évolution ». Le parc soutient ainsi la mise en place de manifestations sportives de sensibilisation, très souvent portées par des associations, qui constituent en outre des « vitrines du tourisme en Morvan ».

Le soutien du PNR, mais aussi d'autres collectivités (Conseils généraux, intercommunalités, pays, etc.), à ces objectifs permet un foisonnement d'initiatives associatives sur le territoire. Parmi celles-ci, on peut citer :

- l'association « Sunfestival », qui organise dans le Morvan le « festival des sports de pleine nature, de l'art et de l'environnement », dont

l'objectif est de sensibiliser le public à la protection de l'environnement et montrer les solutions propres et viables économiquement. Les élus du Conseil général et de la communauté de communes souhaitent pérenniser ce festival pour « promouvoir le Morvan comme stade naturel » ;

- l'association « Randonnière » (dont le PNR du Morvan et d'autres collectivités sont partenaires) a été créée à l'initiative du Conseil général de la Nièvre en 1991 : cette association de développement a pour but d'inscrire dans le champ économique les activités de randonnées et de pleine nature, de structurer l'offre, de valoriser les itinéraires, d'impliquer le secteur associatif, les élus, les territoires, de valoriser les hébergements spécialisés, de conduire des actions pour générer de la demande (éditions, salons, nouvelles technologies). Un des objectifs de cette association est l'appropriation de ces activités par les élus locaux dans le cadre de leurs schémas de développement touristique, une prise de conscience de l'impact économique généré par ces activités, et plus globalement une « inscription de ces actions dans la notion de tourisme durable ». L'association porte également un projet de moteur de recherche informatique qui doit être un outil d'aide à la décision à destination des territoires ;
- l'association DREAM (Défi Raid Ensemble l'Aventure en Morvan) organise des raids avec des équipes mixtes entre personnes handicapées et valides et bénéficie du soutien des acteurs institutionnels locaux.

### Le sport au service des politiques sociales des territoires

Dans la plupart des territoires, le sport participe aux politiques de cohésion sociale. Les plans d'action, souvent pensés

en lien avec les enjeux inscrits dans des documents de politique de la ville ou d'éducation, touchent en général trois dimensions de cet enjeu :

### ■ Mixité sociale et actions en faveur des populations ou quartiers les moins favorisés

Ces ambitions sont par exemple mises en avant par l'agglomération d'Elbeuf Boucle-de-Seine, qui présente le sport comme « un vecteur indispensable de mixité sociale et d'intégration, et qui en cela correspond à un enjeu majeur de la politique de la ville ».

#### Le « sport à valeur sociale » soutenu au Touquet

Le Touquet, qui insiste particulièrement sur les enjeux touristiques et économiques des équipements sportifs, identifie également parmi les équipements et activités ceux répondant aux enjeux du « sport à valeur sociale ». Cela se traduit notamment par une gestion municipale des équipements rentrant dans cette catégorie. Le cloisonnement n'est cependant pas total, puisque les équipements « à vocation économique », sont également tenus à des obligations de service public, et particulièrement pour ce qui concerne l'accueil des jeunes et des scolaires.

### ■ Accompagnement de la jeunesse

Les champs d'action sont ici divers, de l'appui au sport scolaire aux actions d'insertion et de prévention, en passant par les politiques d'éducation. Souvent, comme c'est le cas pour l'agglomération d'Artois Comm. ou d'Elbeuf, le sport est associé aux loisirs, mais aussi à la culture pour participer au lien social et favoriser la socialisation des jeunes. Pour le pays de Brocéliande, le développement de l'animation sur les temps péri et extra-scolaires « participe de la politique de prévention des collectivités ». C'est également le cas pour le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, qui affiche son ambi-

tion de diversifier et renforcer l'offre de prestations – en particulier sportives – en direction de la jeunesse, notamment pour les « 12-17ans », au travers la création de lieux de rencontre et d'animations : ces actions concernent particulièrement les zones rurales, où la mise en place d'éducateurs viendra renforcer la politique de prévention des incivilités.

Pour favoriser un rôle actif des associations concernées, les territoires concentrent très souvent leur action sur la formation des encadrants et la professionnalisation des acteurs sportifs agissant en direction de la jeunesse. Pour l'agglomération grenobloise, le sport est présenté comme un enjeu « d'insertion civique, sociale et professionnelle » de la jeunesse, qu'elle encourage notamment en affichant dans son contrat sa volonté de faire prendre aux jeunes des responsabilités dans les équipements sportifs.

#### À Digne-les-Bains, l'éducation par le sport en lien avec le projet éducatif global

Le sport est très présent dans les nombreux dispositifs contractuels dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse qui ont été signés depuis 10 ans sur la commune (contrat éducatif local, contrat enfance, contrat temps libre, contrat local de sécurité, etc.). Les actions conduites en matière de sport en faveur de la jeunesse touchent autant aux besoins des familles qu'au développement éducatif des jeunes, ainsi qu'aux conditions d'accès facilitées aux équipements. Toutes ces actions ont été quantifiées et analysées au sein d'un diagnostic commun partagé auquel ont participé les partenaires, associations, techniciens de terrain et élus concernés.

#### À Vaulx-en-Velin, une politique sportive auprès de la jeunesse adaptée aux différents âges

Conformément à la logique de transversalité affichée dans les principes qui guident sa politique sportive, Vaulx-

en-Velin conduit de nombreuses actions qui dépassent très largement le seul champ sportif, et touchent en premier lieu les enjeux de cohésion sociale, particulièrement en faveur de la jeunesse, avec différenciation des enjeux selon les âges :

- développement de la pratique de l'escalade et du vélo en période scolaire grâce à la mise en place d'une convention avec le Centre pilote d'escalade et d'alpinisme (CPEA) et le VCLW ;
- soutien spécifique apporté au CPEA, qui favorise l'accès des handicapés à ces activités, mais aussi à des clubs non-vaudais accueillant des habitants de la commune ;
- travail sur la question du transport des enfants qui pose des problèmes à de nombreux clubs ;
- projet de centre nautique permettant de mieux répondre aux besoins des écoles, clubs, habitants (espaces dédiés à des activités tournées vers la petite enfance, l'enfance et la famille, etc.) ;
- mise en place, deux années consécutives, d'une Fête du sport contre le racisme, ainsi que l'organisation de débats sur le sujet ;
- actions de sensibilisation aux handicaps auprès des jeunes, par la mise en place d'une journée spécifique sur le handicap et le sport dans le cadre de la journée des droits de l'enfant ;
- pour les « tout-petits » (0-5 ans), mise en place d'activités favorisant le développement psychomoteur de l'enfant tout en effectuant un travail sur la famille et les relations parents-enfants : activités « Bébé-Nageur », « Bébé-grimpe » (tour d'escalade), développement d'ac-

tivités de motricité dans les crèches et relais d'assistance maternelle, etc. ;

- Pour les enfants, l'essentiel des activités sportives se déroulant à l'école, en péri-scolaire, en USEP et dans les clubs, les actions sont donc très nombreuses et l'essentiel des objectifs de la municipalité consiste à pérenniser ces actions nouvelles :
  - mise en place d'un « gala des jeunes sportifs » qui a permis à l'ensemble des parents d'assister à la remise de récompense à leurs enfants,
  - la municipalité souhaite accompagner un renouvellement du projet USEP<sup>(4)</sup>, afin de mieux répondre aux attentes des enfants,
  - création d'un lieu d'activité « Sport et environnement » permettant aux enfants de pratiquer des activités sportives en pleine nature, de mieux cerner les enjeux de l'environnement,
  - démocratisation de la pratique du tennis avec pour objectif de toucher de nombreux enfants en favorisant la naissance d'une école d'un nouveau genre qui rassemble toutes les associations travaillant sur la pratique sportive et qui propose des tarifs accessibles à tous.
- L'action en faveur des adolescents est présentée comme une priorité. Ils sont moins nombreux à être inscrits dans les clubs et ne bénéficient généralement pas d'offres adaptées à leurs besoins. Pour cela, de nouvelles activités ont été mises en place :
  - soutien aux collègues qui souhaitent développer des classes à horaires aménagés pour faciliter la pratique de sports et accroître les chances de réussite des adolescents,

(4) Union sportive de l'enseignement du premier degré

- Noël en sport : développer pendant les périodes de vacances scolaires des activités libres et adaptées pour les pré-ados et ados. De multiples activités ont été organisées en 2004 pendant une semaine pleine, touchant près de 1000 adolescents,
- opération « Eté en sport » : pendant deux semaines, la place de la Nation est transformée en terrain d'activité, en plage et les adolescents peuvent mener des activités gratuites très variées sur différents lieux de la ville,
- des actions sont également envisagées pour favoriser l'activité sportive féminine, notamment à l'adolescence.

### Elbeuf : le sport en soutien aux politiques en faveur de la jeunesse

Le sport est présent dans l'ensemble des dimensions de la politique en faveur de la jeunesse conduite par l'agglomération d'Elbeuf.

Mentionné dans l'enjeu « prévention et socialisation des jeunes à l'échelle de l'agglomération » du projet d'agglomération, le sport y est présenté comme un moyen de « développer et coordonner une offre en direction des adolescents et pré-adolescents, dont le sport (péri ou extra scolaire) ».

Dans l'axe du contrat d'agglomération portant sur la cohésion sociale et les enjeux de mixité, le sport et les loisirs sont mis au service des objectifs en faveur des jeunes en difficulté, au travers notamment d'« actions de redynamisation des arts du cirque en faveur du public jeune en difficulté ». Les objectifs affichés touchent notamment à la « re-socialisation » de ces jeunes : mise en place d'un « chantier école » pour permettre aux jeunes « de définir ou redéfinir un objectif professionnel ». Les arts du cirque sont ainsi présentés comme « des outils, et non une finalité en soi ». Au travers de divers ateliers, pendant trois mois, puis six mois d'insertion professionnelle, 24 jeunes bénéficient ainsi de cette structure.

Dans le contrat d'agglomération toujours, au delà des questions économiques, touristiques ou de services à la population, les aménagements prévus à la base nautique de la Bédane intègrent également les enjeux liés à l'accueil des scolaires, à l'accueil de groupes d'enfants et de jeunes des quartiers défavorisés pour des activités sportives.

Par ailleurs, d'autres enjeux sont également mentionnés dans la stratégie sportive intercommunale, et notamment en matière de soutien aux associations : soutien aux dispositifs départementaux ou régionaux comme Ludisports 76 (qui prévoit des aides du Conseil général pour les activités sportives péri-scolaires), dispositifs considérés comme d'intérêt communautaire.

### ■ Le sport «pour tous»

Il s'agit ici des actions en faveur des publics généralement exclus des pratiques sportives : handicapés, populations en difficulté, etc. Très souvent, cette volonté se traduit par un travail sur les équipements. Un des grands objectifs du projet de mutualisation des piscines à l'échelle du Pays Mellois vise ainsi à faciliter l'accès et la pratique des handicapés. C'est également le cas pour l'agglomération d'Elbeuf qui insiste dans son projet sur l'accessibilité des pratiques aux personnes handicapées, mais également sur le développement de la pratique féminine, thème présent dans de nombreux territoires. Dans le Pays Marennes-Oléron, la politique de lien social passe notamment par l'enjeu de développement de la solidarité entre les générations : le territoire mobilise pour cela notamment les activités sportives et de loisir, qui doivent être étendues à l'année, et particulièrement auprès « des femmes, des jeunes et des seniors ».

Les territoires peuvent aussi choisir de soutenir des associations agissant dans cette logique. Dans son contrat, le Pays de Brocéliande ambitionne ainsi de soutenir « les associations assurant une mission

d'intérêt public », en particulier celles qui fournissent des services adaptés aux besoins des personnes âgées, des handicapés, etc. Le sport est un des champs concernés par de telles activités. Sur le territoire du Morvan, où les collectivités soutiennent également les associations porteuses d'initiatives d'intérêt général, des initiatives telles que celle de l'association DREAM (Défi Raid Ensemble l'Aventure en Morvan) vont dans ce sens : celle-ci organise des raids faisant participer des équipes mixtes entre personnes handicapées et valides. La DDJS, le Conseil général et la communauté de communes des Portes du Morvan sont partenaires d'initiatives de ce type, qui visent à « faire de l'accueil des personnes à mobilité réduite un des axes de développement de ce territoire ».

L'ensemble de ces dimensions est bien pris en compte par les communes de Vaulx-en-Velin ou d'Oyonnax.

### **Éducation, animation jeunesse, mixité, intégration : le sport, levier essentiel des politiques sociales à Oyonnax**

À Oyonnax, où 12 à 15 % du budget communal est chaque année consacré au sport, ce champ d'action est très largement connecté aux enjeux de politique sociale, au travers de plusieurs dimensions :

- Le sport participe fortement à la politique d'éducation à travers l'animation extra et périscolaire, en lien étroit avec les enjeux du contrat éducatif local. Dans son contrat de ville, la commune évoque ainsi des pistes d'action en faveur de « l'éducation et l'animation jeunesse » :
  - « coordonner l'offre d'animation des jeunes sur le bassin d'agglomération ». Il s'agit de créer une instance de concertation et de coordination regroupant les acteurs du champ culturel, socio-culturel, sportif, etc. L'objectif est de décloisonner les pratiques de quartiers et renforcer les passerelles avec les associations et structures intercommunales, afin

de favoriser la mixité, particulièrement pour la jeunesse, - « développer les lieux d'expression et d'information des jeunes », en favorisant l'accès aux pratiques et aux équipements culturels et sportifs par le développement de partenariats entre structures de proximité et clubs sportifs, et en s'appuyant sur l'antenne locale de la DDJS ;

- le sport participe à l'animation des quartiers, que la mairie favorise grâce à la mise à disposition des équipements communaux ;
- dans son contrat de ville, Oyonnax évoque également le sport et plus largement les loisirs parmi les outils permettant de favoriser l'intégration des populations étrangères, en « développant les connaissances mutuelles des cultures » et « en travaillant sur les représentations » que les différentes populations peuvent avoir les unes des autres.

Pour tous ces objectifs, des conventions d'objectifs sont passées avec les associations à vocation sociale.

### **Un outil d'aménagement : préserver les grands équilibres des territoires et participer aux politiques de renouvellement urbain et d'aménagement des quartiers**

Concernant les problématiques d'équilibres territoriaux, le sport est souvent mis à contribution pour rétablir un déficit de services ou d'équipements en faveur des zones rurales. Les pays sont ici les acteurs les plus mobilisés sur ces questions. Pour le Pays Marennes-Oléron, le sport est ainsi concerné par les actions de réorganisation du tissu associatif et de « développement de services adaptés aux attentes de la population »? dont l'objectif est de « rétablir les flux entre les zones urbaines et rurales ». Ici, un travail sur la structuration de l'offre associative en matière de sport vient en

appui à cette stratégie, avec en particulier un encouragement des clubs à développer des projets intercommunaux ou interassociatifs. On retrouve cet enjeu de structuration de l'offre parmi les « axes d'utilité sociale des activités sportives » identifiés par le Pays de Brocéliande, qui mentionne l'enjeu d'une « meilleure coordination des clubs et activités sur le territoire », et propose de « maintenir une dynamique dans les clubs des plus petites communes », mais aussi d'« encourager les plus gros à s'ouvrir sur leur environnement » (recherche de partenariats, mise à disposition d'encadrants, etc.).

Le Pays de Ploërmel Cœur-de-Bretagne, dans son objectif de « soutien et mise en réseau des actions d'animation en milieu rural », vise également la mise en place d'éducateurs sportifs dans ces zones. L'action du pays s'appuie également sur les équipements pour assurer cet équilibre territorial : il s'agit de développer des équipements « artistiques, culturels et sportifs » au profit de « la ville-centre et des pôles d'équilibre », susceptibles de bénéficier aux territoires qui les entourent. Les territoires ruraux seront eux directement bénéficiaires du développement des sports de nature, le pays y soutenant « la création de pôles de compétence sportive de qualité ». Les démarches de coopération avec les territoires voisins contribuent en outre à cette stratégie sportive : le pays de Ploërmel souhaite en effet s'associer avec les pays côtiers de Bretagne Sud pour assurer le succès de ces « pôles de compétence sportive ».

Concernant ces enjeux d'équilibre territorial dans l'offre de services sportifs, la question de la mobilité est souvent mise en avant. Soit on s'attache à maintenir l'offre de services sur l'ensemble du territoire de manière à « atténuer les inégalités en matière de mobilité », option choisie par le Pays de Brocéliande qui travaille sur le maintien des emplois sportifs en zone rurale, soit on travaille à développer les transports desservant les

équipements, clubs et associations. La stratégie d'Artois Comm. articule ces deux logiques.

### **Le sport au service de la préservation des équilibres territoriaux sur l'agglomération Artois Comm.**

Le sport contribue à la réalisation de l'un des axes stratégiques prioritaires de l'agglomération d'Artois Comm., qui vise un « développement homogène autour de l'axe Béthune-Bruay ». Cette ambition s'appuie sur les caractéristiques du territoire telles qu'elles sont apparues lors du diagnostic, et sur les enjeux d'équilibres territoriaux qui en découlent :

« Deux ensembles caractérisent le territoire de l'agglomération : deux villes centres (Béthune et Bruay, soit 25 % de la population) formant un axe moteur, et une majorité de communes rurales. Cet ensemble, qui fait l'originalité de la collectivité, permet de porter aujourd'hui un grand nombre de projets à une échelle bien supérieure à celle des communes. Cependant, la Communauté d'agglomération de l'Artois ne trouvera tout son sens que si le projet qu'elle propose est partagé par tous, autour d'une identité commune affirmée, et s'il est défini pour que l'ensemble des communes bénéficie d'un développement équitable et durable. C'est dans ce cadre que doivent se mettre en place certains services aux communes et aux populations, dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de l'environnement, de l'emploi, de l'activité économique et technologique, de la culture et du sport. »

Il s'agit donc notamment de « doter le cœur de l'agglomération des fonctions urbaines supérieures qui lui font actuellement défaut », tout en préservant le développement du reste de l'agglomération par une réflexion sur les fonctions de proximité, les transports, etc. Dans cette optique, « l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs grâce à une politique de mutualisation ambitieuse » est une piste



affichée passant par la création d'équipements structurants d'agglomération et la mise à niveau de l'existant, mais aussi par l'élaboration d'un maillage étroit du territoire via un « réseau d'équipements permettant l'accès avec la meilleure proximité ».

Les enjeux de déplacement sont également pris en compte avec l'idée de « développer l'usage des transports publics grâce à un réseau de qualité et accessible » et « garantir un service de transport en adéquation avec les orientations de développement retenues ». Parmi celles-ci est cité l'accès aux équipements culturels et sportifs. Enfin, la mutualisation des moyens et la mise en réseau des ressources humaines sont d'autres leviers évoqués pour parvenir à ces équilibres.

De façon plus ciblée, certains territoires développent des projets d'aménagement qui font une grande place à la thématique sportive, et dont la vocation est la réhabilitation de friches ou le renouvellement urbain sous tous ses aspects. Le « Pôle événementiel et sportif », par exemple, annoncé par l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, relève de cette logique. Il s'agit là de « s'appuyer sur la complémentarité entre les grands équipements » (palais des sports, futur stade d'agglomération, parc urbain à forte valeur patrimoniale, proximité des berges de l'Isère et du centre ville) pour contribuer au « projet urbain de long terme de réaménagement de l'entrée Nord-Est de l'agglomération ».

Ces projets contribuent en général à plusieurs dimensions de la stratégie du territoire (développement économique, cohésion sociale, offre de loisirs, etc.). L'agglomération d'Elbeuf Boucle-de-Seine affiche ainsi ses ambitions de transversalité derrière les projets sportifs qu'elle accompagne, suivant la logique de l'agenda 21 qu'elle met en place. Dans cette optique, « tout projet est évalué selon ses impacts sociaux, économiques, environnementaux et conçu dans une perspective croisant les différentes échel-

les (locale, intercommunale, départementale et régionale) ». Ainsi, pour la création d'un boulodrome pouvant accueillir 2 000 personnes, l'agglomération a également réfléchi aux impacts économiques, et la création d'un complexe hôtelier s'est avérée indispensable pour optimiser les retombées.

De façon générale, Vaulx-en-Velin, dans le cadre de sa réflexion autour de projets d'aménagement urbains centrés sur le sport et les loisirs sportifs, a mis en avant la diversité des questions à se poser pour lier ce type de projets aux grandes problématiques d'un territoire : quelle cohérence par rapport aux activités des pôles voisins (réflexions à l'échelle communale et intercommunale) ? Comment optimiser les retombées économiques ? Quelle accessibilité depuis les différentes zones du territoire et pour l'ensemble des habitants (personnes à mobilité réduite, etc.) ? Quelle animation pour tenir compte de l'évolution permanente des pratiques sportives (particulièrement des jeunes), des enjeux de renforcement du lien et de la cohésion sociale ? Comment mettre en cohérence le projet avec les objectifs du projet éducatif global ?

### **Le sport et les loisirs sportifs au service du développement urbain : le « Carré de soie » et les aménagements des bords de Rize à Vaulx-en-Velin**

Deux grands aménagements voisins sont en cours sur la commune de Vaulx-en-velin : le pôle de loisirs « Carré de soie » et le réaménagement des bords de la Rize. Ils illustrent la diversité des enjeux urbains qui peuvent être pris en compte en s'appuyant sur les activités sportives et de loisirs. Le pôle de loisirs « Carré de soie » actuellement en cours d'aménagement est dédié à la fois aux loisirs urbains et à la culture, aux sports et aux « plaisirs de l'eau ». Aux côtés du Grand Lyon et de la commune de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin souhaite à terme « faire naître un nouveau quartier agréable et chaleureux, convivial et animé, avec des habitations, des commerces, des

loisirs, des moyens de transport ». Le futur pôle de loisirs « Carré de soie » en est une première étape. Les objectifs sont divers : loisirs, activités nocturnes et de week-end, activités marchandes et non marchandes, « commerces autour de la thématique détente, loisirs et sports », « activités ludiques, sportives et pédagogiques », etc. Une gamme d'équipements sportifs importants (salle omnisports, centre nautique, stade, hippodrome, base nautique du Grand Large, parc nature) serviront ces ambitions et contribueront à l'attractivité du site. Les aménagements doivent également mettre en avant l'eau et le patrimoine naturel, qui seront valorisés par les activités sportives et de loisirs nautiques (natation, planche à voile, voilier, canotage, etc.).

L'hippodrome, qui n'est aujourd'hui utilisé que 27 jours par an, sera rénové et mis en contact direct avec l'eau et les autres activités de loisir grâce à des installations permanentes : jardin des enfants, espace scénique, etc. Pour répondre à l'objectif de création d'« espaces de loisirs récréatifs accessibles au plus grand nombre » et « favoriser une gestion socialement responsable », un aménagement de 7 hectares sera offert à l'UCPA au cœur de l'hippodrome. Un espace indoor d'environ 3 000 m<sup>2</sup> permettra de compléter l'offre de loisirs sportifs. Des liens entre le centre commercial et l'hippodrome seront également favorisés par les aménagements.

Le long du canal, sur 2 hectares, le projet doit permettre aux habitants de « se réappropriier les berges et le canal par des activités nautiques, des espaces de promenade et de restauration ».

C'est ce dernier objectif que complète le réaménagement des bords de la Rize, dont certaines dimensions sont encore à l'état de projet. Initié en 1990 à travers l'association des communes riveraines dans le Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur de la Rize, le projet a pour objectif « d'aménager des espaces structurés, des lieux de pratiques diversifiés et accessibles à

tous, favorisant la communication, l'échange, le bien-être, la convivialité », mais aussi contribuant à l'image de la ville et satisfaisant le « besoin de reconnaissance » des habitants.

Outre la dimension paysagère du projet (parc de la Rize), des infrastructures de loisirs sportifs seront là aussi développées : la zone des jardins ouvriers devrait notamment accueillir dans l'avenir un stade d'eaux vives. La commune affiche son ambition d'y développer des activités accessibles à tous en libre service : culturelles, environnementales (notamment au travers d'une découverte de l'écosystème), sportives et de loisir. Des activités encadrées compléteront l'offre, « avec une prise en compte des aspects éducatifs, pédagogiques, ludiques » et « à destination de l'ensemble des publics (valides ou non valides), Vaudais ou non Vaudais, petite enfance, adolescents », en tentant de répondre aux attentes « en perpétuel changement » de ces populations.

Une réflexion sur « les temps » des utilisateurs a accompagné la démarche pour répondre aux mieux aux attentes des différents pratiquants, et particulièrement les jeunes : scolaires, extrascolaires (centres sociaux, centres aérés, MJC, milieux associatifs, services municipaux, clubs), périscolaire, etc. L'enjeu de la sensibilisation de l'enfance aux enjeux environnementaux a été pris en compte avec la construction d'un « observatoire cabane », de planches d'informations faune et flore, etc. De la même façon, la nécessité d'ouvrir le site à tous les publics, y compris aux personnes à mobilité réduite, fait partie des enjeux pris en compte.



## La diversité des acteurs du sport : des partenaires indispensables aux territoires

### Un moteur de la participation des citoyens et associations aux enjeux locaux

La mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ du sport (du pratiquant à l'opérateur économique en passant par les clubs, associations et leurs groupements) constitue pour les collectivités un moyen de favoriser la participation de la société civile aux enjeux locaux.

Dans cette optique, les acteurs du sport sont mobilisés pour servir le plus souvent trois objectifs distincts :

- compléter l'action publique

Aux côtés des collectivités, les acteurs du sport sont sollicités pour contribuer à certains objectifs fixés dans la stratégie du territoire. Dans son contrat de ville, Oyonnax a pris en compte les forces et faiblesses du tissu associatif local – tout en prenant la mesure du levier qu'il représente pour relayer les priorités stratégiques du territoire – en mettant en avant le constat que 450 associations étaient présentes sur le territoire et que 49 % des actions financées par la politique de la ville (hors investissements, postes de chargé de mission et études) transitaient par ces associations ou par des groupements d'habitants. Par ailleurs, l'axe « cohésion sociale » du contrat de ville insiste sur la mobilisation des acteurs sportifs pour entretenir une « dynamique sociale » sur le territoire. Ici, la participation des habitants et la mobilisation du secteur associatif sont affichées comme un axe très important, notamment pour favoriser l'intégration des populations étrangères, « développer

les connaissances mutuelles des cultures « et » travailler sur les représentations ». De la même manière, à Vaulx-en-Velin, les associations sportives sont reconnues comme favorisant « le développement du lien social, le développement des enfants et leur émancipation ». Dans cette logique, les associations sportives et les pratiquants sont encouragés et soutenus « dans la mesure où leurs pratiques répondent aux valeurs et s'intègrent dans les objectifs » définis dans la stratégie du territoire.

Dans le Pays de Brocéliande, c'est à la suite d'une étude qu'a été mis en avant le rôle des associations et clubs sportifs dans les zones rurales : dans le cadre du DLA, un recensement des associations et des équipements « a permis de mettre en évidence le fait que sur un territoire rural composé de petites communes, l'offre de services est portée par le secteur associatif et non les collectivités ». D'où l'enjeu de s'appuyer sur ces acteurs pour renforcer la stratégie du territoire.

- responsabiliser les acteurs

Ce rôle des acteurs du sport en faveur d'une plus grande participation de la société civile aux enjeux locaux est souvent vu comme une potentialité à exploiter. C'est pourquoi, pour beaucoup de territoires, il s'agit avant tout d'activer ces relais potentiels de leur stratégie en les responsabilisant. C'est dans cette logique que le PNR du Morvan insiste dans sa charte pour que les associations sportives concernées soient associées,

(4) Union sportive de l'enseignement du premier degré



aux côtés d'organismes de réinsertion ou encore d'agriculteurs, à la concertation autour des enjeux environnementaux liés à leurs activités (entretien des sites, gestion des plans d'eau, etc.), et au-delà à la définition d'une régulation de leurs activités (notamment pour les associations de sports motorisés).

Ce sont également d'autres types d'acteurs que l'on peut, par l'intermédiaire du sport, chercher à impliquer dans les problématiques locales. C'est ce qui s'est progressivement construit à Oyonnax, avec l'implication des acteurs économiques de la filière plasturgie dans les clubs sportifs locaux, qui a favorisé un ancrage territorial et social fort de cette filière essentielle à l'emploi local.

→ des sources d'innovation

Les acteurs du sport, en raison de leur proximité avec la population, constituent enfin une force d'initiative et d'innovation indispensable sur laquelle les collectivités peuvent s'appuyer. De nombreuses collectivités accompagnent et favorisent donc l'émergence puis la diffusion de ces modes d'action innovants par le canal du mouvement sportif (associations et clubs). Ainsi l'agglomération de Lens-Liévin consacre un axe de son projet à la nécessité d'« accompagner la culture d'initiative dans tous les domaines (culture, sport, économie) et favoriser le repérage des créateurs potentiels », se basant sur le constat que dans ces différents champs d'action, « au travers de multiples modes opératoires notamment issus de la politique de la ville, se sont développées des démarches qui favorisent la participation des habitants, la créativité et l'initiative ». Ici, c'est bien la force d'innovation et d'initiative des associations comme des pratiquants qui est mise à contribution pour le développement du territoire. Cette même logique est revendiquée par la ville d'Oyonnax qui affiche son ambition de « redonner aux associations la place qui leur revient dans le contrat de ville, et particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de projets et le soutien à l'initiative des jeunes ».

### Le sport, levier de changement et d'innovation sociale pour La Métro

Dans les documents stratégiques de Grenoble Alpes Métropole, la mobilisation des acteurs associatifs, et en particulier ceux du domaine sportif, est très clairement identifiée comme un levier important de participation de la société civile à la stratégie locale de développement et comme une source d'innovation forte en ce domaine : malgré les difficultés des clubs et fédérations, contraints de s'adapter aux demandes et soumis à des équipements vieillissants, le tissu associatif du sport est présenté comme un « levier de changement », notamment en raison de son « ancrage social ». Les acteurs associatifs en général sont identifiés comme des partenaires indispensables pour compléter l'action de la collectivité et diffuser les grands objectifs du territoire dans des tissus sociaux où la collectivité n'a pas d'accès privilégié. Ainsi, les associations sont sollicitées pour « adapter les services de proximité aux évolutions des modes de vie ». Cet objectif constitue l'un des grands axes de la stratégie de l'agglomération : les modes d'organisation des services collectifs (parmi lesquels le sport) « doivent évoluer pour constituer des leviers forts pour organiser le « vivre-ensemble » ». Constatant que « les moyens d'intervention traditionnels [des collectivités] ne pourront répondre à l'ensemble des besoins émergents », l'agglomération propose de « favoriser le développement d'actions collectives venant prolonger l'action publique ». Cela étant notamment vrai en termes d'animation sportive. Pour cela, l'agglomération insiste sur la nécessité de « mieux connaître les expériences innovantes et les diffuser ». Dans cette optique, La Métro a développé dans son contrat un axe consacré à la « citoyenneté, l'innovation sociale et l'action culturelle », dans lequel elle propose notamment la mise en place d'une « agence des pratiques et de l'écologie urbaine », « lieu de recensement, de capitalisation et de diffusion des expériences apportant une réponse

innovante à un problème d'intérêt général ». L'objectif est là encore très clairement présenté : « repérer la convergence entre des initiatives individuelles et collectives, d'une part, et la réponse à des besoins mal couverts aujourd'hui, d'autre part ». Parmi les champs d'investigation : le développement des services collectifs, parmi lesquels les pratiques sportives sont explicitement nommées, aux côtés des initiatives éducatives ou culturelles. Le mouvement sportif est également un relai pour la « promotion des cultures émergentes », parmi lesquelles « les sports dont la ville est le support ». Selon La Métro, ces cultures « recèlent un potentiel important en matière d'animation, d'initiatives et de rencontres entre les différents milieux sociaux » qu'il convient d'exploiter. Essentiels, les acteurs du sport sont également identifiés par La Métro comme des acteurs de proximité, susceptibles de favoriser la diffusion de la stratégie du territoire au plus près des habitants. Face à la nécessité de requalifier les équipements (notam-

ment sportifs), l'agglomération insiste ainsi dans son projet sur l'implication des acteurs concernés pour « inventer des formes de mutualisation et de multifonctionnalité des équipements pour garantir leur pleine utilisation dans le temps ». L'agglomération semble privilégier les équipements de proximité « pour irriguer les communes et les quartiers ».

Enfin, au niveau communal, les acteurs du sport sont également identifiés comme des supports essentiels de l'action publique. Une enquête conduite par la commission « temps libres temps forts » du conseil de développement sur « les politiques sportives communales sur le territoire de La Métro » (mars 2005) a ainsi établi, dans un questionnaire sur les approches de développement durable des communes à travers le sport, que la concertation avec les acteurs du sport est un moyen très important pour les communes, pour prendre en compte les enjeux sociaux, économiques et parfois environnementaux du sport.

### Dans certains cas, des acteurs sportifs engagés dans le développement de leur territoire

Certains acteurs sportifs, conscients du rôle qu'ils peuvent jouer sur leur territoire, accompagnent spontanément les collectivités dans leurs efforts pour agir sur les dynamiques socio-économiques locales. Le plus souvent, ces acteurs sont actifs sur les thématiques de l'insertion ou de la sensibilisation à l'environnement.

Dans les territoires du panel, les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) apparaissent dans plusieurs cas comme des acteurs particulièrement mobilisés derrière ces enjeux. Ces acteurs constituent des relais pour les collectivités dans la mesure où ils sont susceptibles de sensibiliser une grande partie du mouvement sportif aux problématiques locales.

Le pays Marennes-Oléron peut ainsi s'appuyer, pour un certain nombre de ses actions, sur l'engagement du CDOS de Charente-Maritime qui affiche l'ambition de contribuer, par les activités sportives des clubs qu'elle fédère, à accompagner certains enjeux de politique publique. Ce CDOS affiche ainsi l'objectif de développer l'« aide par le sport aux publics en difficulté et le rôle social et éducatif du sport » : une « plate-forme jeunes » a ainsi été mise en place pour agir en faveur de l'insertion des 16-25 ans, et un dispositif baptisé Reactiss a permis l'élaboration d'un diagnostic des actions d'insertion par le sport sur le département. Le CDOS affiche également parmi ses thématiques d'action le développement du

sport santé, la lutte contre les incivilités, le racisme ou encore la prévention routière. Enfin, il s'implique également sur les enjeux d'« aménagement du territoire », souhaitant travailler avec les pays du département et constituer avec eux des partenariats pour appuyer leurs stratégies.

Le CDOS du Morbihan illustre lui aussi la façon dont ces instances participent aux enjeux des territoires au delà des seules problématiques sportives qui constituent le cœur de leurs activités. À l'initiative du Pays Ploërmel Cœur-de-Bretagne, le CDOS a été maître d'œuvre du travail de recensement de l'offre associative sportive, impliquant les élus locaux et les associations. Ce travail constituait un axe fort de la stratégie de développement des loisirs sportifs par le pays, répondant à l'objectif stratégique de « développement des pratiques pour le plus grand nombre ». Au travers de ce diagnostic, un travail de mise en relation des élus avec les associations a été effectué, permettant de « nouer des échanges et de créer un dialogue autour des projets de développement du territoire ».

### **L'action du CDOS d'Ille-et-Vilaine, héritage d'une « tradition » de dialogue entre acteurs du sport et élus locaux**

En 2000, le CDOS a engagé une démarche visant à impliquer des acteurs du sport dans les Conseils de développement des pays, considérant que « le sport ne pouvait ignorer les enjeux d'aménagement du territoire et de l'intercommunalité dans un contexte local qui évoluait ». Pour cela, le cadre des pays a constitué une opportunité, à un moment où ceux-ci devaient élaborer leur charte. L'objectif du CDOS était de faire accepter deux représentants du mouvement sportif dans chacun des sept conseils de développement des pays du département, y compris dans les bureaux des conseils. Le CDOS insiste en effet sur la nécessité pour les représentants du mouvement sportif de « s'ouvrir aux marges du sport » (politique de jeunesse, d'édu-

cation, d'habitat, de service, etc.), ce qui implique d'« enlever sa casquette « sport » dans les conseils » en s'impliquant dans les réflexions autour des enjeux de pays. Dans un second temps seulement, ces acteurs sont invités à faire éventuellement des propositions dans lesquelles le sport contribue à répondre aux problématiques du territoire. Suivant cette approche, le groupe sport du Conseil de développement du Pays de Vitré n'a par exemple été créé que deux ans après l'entrée des acteurs du sport dans le Conseil : leur travail a d'abord consisté à s'impliquer dans la réflexion autour des enjeux du territoire.

Avec ce travail, les acteurs du sport évoluent peu à peu et conduisent des projets qui dépassent le cadre de leur discipline : des représentants du sport ont ainsi par exemple pu participer à la réflexion sur la mise en place de SCoT. Pour accompagner cette démarche dans les pays, une commission « Sport et Territoires » a été créée depuis 2001 par le CDOS pour réunir les acteurs du mouvement sportif engagés dans les conseils de développement (soit 14 membres).

Le CDOS a en outre constaté que cette sensibilisation doit se faire autant auprès des acteurs du sport que des élus : le CDOS 35 entend ainsi faire passer à ces derniers le message que le sport n'est pas une charge mais « un levier de développement et un vecteur socialisant ». Dans cette logique, le Conseil de développement du Pays de Saint-Malo organise des rencontres avec les communautés de communes du pays dans la perspective de l'organisation d'Assises du sport. Souvent, les animateurs départementaux sont aussi acteurs de cette sensibilisation.

En dehors de l'action motrice de certains comités olympiques, des associations sportives peuvent également être dans certains cas fortement impliquées dans les enjeux de leur territoire. Certaines nouent des partenariats étroits avec les collectivités pour porter à leurs côtés

une partie de leur stratégie et participer au développement de leur territoire au travers de leurs activités. Dans le panel de l'étude, un tel cas a pu être identifié dans l'action de l'association Aventure Dordogne Nature (ADN) aux côtés du pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne.

### **L'association ADN en appui à la stratégie du pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne**

La stratégie de développement du pays de la Vallée de la Dordogne corrézienne s'appuie sur les activités sportives de pleine nature plusieurs axes : valorisation économique de ces activités, développement du tourisme à l'année, appropriation des équipements et pratiques par les habitants (enjeux d'attractivité résidentielle), etc.

Pour l'ensemble de ces objectifs, le pays travaille en étroite collaboration avec l'association Aventure Dordogne Nature (ADN), dont les objectifs rejoignent largement ceux du pays : animation à l'année autour d'emplois permanents et de pratiques sportives appropriées par les populations locales, création d'emplois d'animation et d'encadrement à l'année au profit des locaux, valorisation touristique hors saison, « plus-value » sportive apportée aux lieux d'hébergement collectif, diversification de l'offre, organisation de manifestations nationales valorisant le territoire, etc.

L'association ADN est donc chargée, dans le contrat de pays notamment, de porter ou de participer à un grand nombre d'initiatives pour accompagner les objectifs du territoire sur ces questions, à travers un travail d'animation et parfois de maîtrise d'ouvrage sur certains équipements. La création d'un stade d'eau vive à vocation touristique, éducative, sportive et événementielle sur la Dordogne se fait par exemple en partenariat avec cette association, tout comme le développement d'un club de canoë-kayak lié à ce stade.

L'association ADN est également maître d'ouvrage pour la valorisation de sites d'escalade.

Enfin, des acteurs économiques du sport peuvent élaborer des stratégies collectives visant à développer leurs activités en tirant profit de la diversité des activités présentes sur un territoire, et y optimiser les retombées économiques. C'est dans cette optique que se situe l'initiative « Sport Nature Hérault ».

### **Sport Nature Hérault : actions collectives des professionnels des sports de pleine nature**

La CCI de Montpellier a mis en place depuis 2003 avec la Cité des entrepreneurs un programme de « formation - développement » pour permettre aux professionnels des activités sportives de pleine nature de conduire des actions en commun et d'inscrire leurs offres dans une démarche de qualité. Ce travail se poursuit aujourd'hui dans le cadre de l'association « Sport Nature Hérault ».

Un groupe de travail a été constitué avec les entrepreneurs des sports de nature, auquel ont également été associés la DDJS et les services Tourisme et Sport du Conseil général. Ce groupe a identifié les besoins des acteurs économiques des sports de nature dans un certain nombre de domaines : formation, commercialisation, signalétique, accessibilité, qualité, accueil des groupes scolaires et handicapés, environnement et développement durable. La nécessité d'un observatoire des activités dans le département a également été identifiée. Des « fiches actions » sur chacun de ces champs ont été élaborées.

La labellisation « Qualité Hérault » qui existait déjà pour les acteurs du tourisme (hébergement, restauration, artisans d'art, etc.), a ainsi été étendue aux activités sportives de pleine nature. Aujourd'hui, 16 structures de ce type, répondant à des cahiers des charges précis, bénéficient du label. Une stratégie de structuration de l'offre au niveau départemental a été élaborée, avec notamment la réalisation d'un inventaire de l'existant tenant compte exclusivement des entreprises commerciales, et la définition de zones « verticales » (« littoral - ville - espace rural ») afin de développer, grâce à un « pass-fidélité »

donnant accès à des réductions, les échanges de clientèles entre activités des différents espaces naturels du département.

D'autres actions collectives à vocation promotionnelle et commerciale ont été lancées, parmi lesquelles la participation commune aux Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs à Millau, ou encore le lancement d'opérations auprès des clientèles des compagnies aériennes

low-cost à l'aéroport de Montpellier.

La démarche Sport Nature Hérault pourrait également à terme alimenter des dynamiques territoriales plus locales : jusqu'ici tenues informées de la démarche, des communautés de communes pourraient être associées dans le cadre de l'organisation d'un événement annuel qui doit se tenir dans un territoire du département chaque année différente.

## Mobiliser les acteurs du sport autour des enjeux de territoire et des évolutions institutionnelles

S'ils sont bien identifiés comme relais et compléments essentiels à l'action publique locale, les acteurs du sport sont loin, dans la très grande majorité des cas, d'assurer spontanément ce rôle d'appui aux stratégies des territoires. La question se pose donc de savoir comment ils peuvent être mobilisés derrière ces enjeux. La méconnaissance des problématiques locales de développement sur lesquelles les acteurs du sport peuvent être mobilisés, leur manque de relations avec les acteurs publics ou encore la priorité qu'ils accordent naturellement à leur « survie » ou simplement au développement de leurs activités, en font très souvent des relais « dormants » de l'action publique. Un responsable d'intercommunalité souligne ainsi que « travailler avec les acteurs du sport est très difficile, car ils sont très attachés au quotidien de leur activité : lorsque l'on veut les engager dans une réflexion plus large et leur proposer de travailler en commun pour suivre des objectifs à l'échelle de l'agglomération, ils peuvent très vite quitter la discussion et se refermer sur leur activité et leurs adhérents ».

### Connaître les contraintes d'action des acteurs du sport

Impliquer les acteurs du sport dans des enjeux plus larges que leur seul domaine d'activité, les faire participer au projet du territoire suppose en premier lieu de

leur faciliter l'exercice de leur cœur de mission afin de leur laisser une marge de manœuvre et de réflexion.

Dans cette logique, il est nécessaire de connaître leurs besoins et d'agir sur leurs contraintes d'action. Des besoins portant sur l'animation ont ainsi été identifiés lors du recensement des équipements et besoins des acteurs du sport réalisé par le CDOS de Charente-Maritime pour le Pays Marennes-Oléron, une différenciation étant opérée entre les activités sportives liées au tourisme, pour lesquelles la professionnalisation de l'encadrement était forte, et les autres activités qui pâtissaient au contraire d'un manque de professionnalisation.

Au cours de l'enquête conduite par le conseil de développement de l'agglomération grenobloise, en préalable à la définition de la politique sportive de l'agglomération, la collectivité a également pu évaluer les besoins des clubs et associations sur son territoire, mais aussi leurs attentes par rapport aux actions qu'elle conduit. Parmi les constats effectués, il est notamment apparu que les principaux besoins des acteurs associatifs du sport dans l'agglomération de Grenoble portent là aussi sur la gestion et l'animation, plus encore que sur les équipements, en raison des coûts de l'encadrement des activités, et cela d'autant plus que les clubs et fédérations ont de plus en plus de difficultés à s'adapter aux demandes qui évoluent rapidement.



À travers ces enquêtes et diagnostics, c'est donc également l'action des collectivités qui est sollicitée. Ainsi, le recensement des besoins des acteurs sportifs du pays de Marennes-Oléron fait ressortir les manques liés à l'absence de mutualisation de moyens et la « nécessité d'organiser la péréquation des équipements, des moyens humains, des moyens de mobilité ». De la même façon, si la commune apparaît dans l'enquête grenobloise comme « la pierre angulaire de l'organisation du sport », et son principal financeur, l'intercommunalité en matière d'équipements sportifs présente également des avantages aux yeux des acteurs associatifs du sport, et particulièrement celui de l'amélioration de l'offre par mutualisation. Ainsi, si les acteurs du sport reconnaissent dans cette enquête leur rôle « social » concernant les fonctions éducatives, d'intégration, de santé publique et d'image pour le territoire, ils appellent les collectivités à une collaboration pour l'amélioration d'une offre sportive capable d'assumer des fonctions d'intérêt général : « pour les associations sportives, il est nécessaire : d'offrir une accessibilité sportive pour tout public (construction, gestion et entretien) ; de ne mettre aucune discipline ni aucun public à l'écart (les jeunes, que ce soit dans le cadre scolaire, associatif, ou dans le cadre de pratiques « libres » ; les adultes et les aînés ; les spectateurs). Une réflexion sur les équipements doit impliquer les collectivités, les usagers du mouvement sportif et les services déconcentrés de l'État ».

### Engager les acteurs dans des démarches de projet

La collectivité, si elle souhaite s'appuyer sur ce tissu associatif doit donc travailler dans un cadre partenarial avec les acteurs du sport en répondant à leurs attentes et besoins.

#### ■ L'enjeu des « traditions de dialogue » sur les territoires

Dans certains territoires, une « tradition » de partenariat existe entre

acteurs sportifs et institutionnels, qui joue un grand rôle lorsqu'il est question de mobiliser le tissu associatif du sport dans les enjeux du territoire. Ainsi, en Ille-et-Vilaine l'implication des acteurs du sport dans les conseils de développement des pays a été facilitée par le travail antérieur réalisé par le Conseil général. Ce dernier avait mis en place depuis les années 1970 des animateurs sportifs sur les territoires du département, à une échelle intercantonale. Chargés d'instaurer un dialogue avec les élus locaux, ils devaient notamment permettre d'associer les acteurs du sport aux problématiques de leurs territoires d'implantation. Cette « tradition locale de dialogue » est considérée par les responsables du CDOS d'Ille-et-Vilaine comme un facteur essentiel du succès de leur démarche actuelle : « dans les régions où les dynamiques territoriales fonctionnent bien, il y a une tradition de solidarité, et les acteurs du sport s'inscrivent naturellement dans cette logique ». Ce constat est également mis en avant dans le diagnostic préalable à la charte du Pays dignois, qui souligne le handicap que représente la faiblesse de la culture du partenariat, « que ce soit entre communes ou entre collectivités et socioprofessionnels ».

#### ■ Une première étape : la mise en réseau des acteurs

Dans les territoires où le terreau facilitant les partenariats entre acteurs publics et associatifs n'existe pas, la mobilisation des acteurs du sport derrière les enjeux de développement du territoire et la construction de ces partenariats peuvent être favorisées dans le cadre du développement des démarches de projet des territoires.

Une première étape pour faire évoluer les modes d'action des acteurs du sport peut être de les pousser à travailler ensemble. Sous l'impulsion des responsables du territoire, la mise en réseau de ces acteurs peut s'engager en premier lieu dans le cadre de groupements favorisant une meilleure réponse à leurs besoins ou

difficultés. L'organisation de rencontres permettant aux responsables sportifs de se connaître et rechercher des complémentarités entre leurs activités pour répondre à certaines difficultés constitue en cela une première étape. C'est dans cette logique que la commune de Vaulx-en-Velin s'inscrit lorsqu'elle organise un « repas des présidents » des clubs et associations sportives du territoire. De la même façon, le « gala » organisé à l'attention des bénévoles œuvrant dans le champ du sport permet une reconnaissance de leur action et établit un lien entre celle-ci et la vie locale, susceptible de favoriser leur engagement dans des problématiques du territoire. Il s'agit dans ces deux cas de susciter l'initiative chez les acteurs associatifs ou des clubs sportifs, action que la municipalité conforte en organisant également des réunions entre clubs aux activités similaires afin de développer les complémentarités.

Cette logique de mise en réseau peut se concrétiser dans des structures formalisant les échanges, comme par exemple la plateforme de mutualisation des moyens et de promotion du bénévolat envisagée par le pays de Brocéliande pour contrer les difficultés des associations et encourager leurs membres à s'impliquer dans la vie locale.

Certains territoires appellent également l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques sportives à échanger lors de grands rassemblements, comme par exemple le Forum des associations sportives du pays Marennes-Oléron ou encore les Assises du sport prévues au pays de Saint-Malo, dont l'objectif affiché est de parvenir à des regroupements de clubs et à une mise en réseau effective des acteurs. Organisés à l'échelle d'un territoire, ces événements constituent des occasions de faire prendre conscience aux acteurs du sport de la réalité et de la pertinence d'enjeux pensés à l'échelle des territoires de projet, et particulièrement des pays. L'existence de l'intercommunalité et les solutions qu'elle peut apporter aux difficultés des clubs et associations sportives sont également mises en avant à l'occasion de

ces rencontres, ce qui constitue un moyen de développer les regroupements des clubs et la représentation intercommunale du mouvement sportif.

La mobilisation des acteurs du sport derrière les enjeux de développement du territoire passe donc aussi par une mise en réseau des clubs et associations sportives avec les collectivités. Ce dialogue peut s'étendre à d'autres acteurs du territoire concernés par des problématiques communes à celles des acteurs du sport, comme l'envisage par exemple dans sa charte le pays dignois, qui affiche son ambition de « mettre en réseau l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par l'élaboration d'une stratégie touristique globale définie en concertation avec les collectivités du pays », avec l'objectif de « favoriser la cohésion territoriale » des politiques de promotion et de commercialisation. À Oyonnax également, le contrat de ville propose, dans l'objectif de « coordonner l'offre d'animation des jeunes sur le bassin d'agglomération », de créer une instance de concertation et de coordination regroupant les acteurs du champ culturel, socio-culturel, sportif, etc. En renforçant les passerelles entre associations sportives, autres associations et structures d'agglomération, cette instance est un moyen efficace de croiser les préoccupations des acteurs sportifs avec d'autres problématiques importantes pour le territoire.

### **Conduire les acteurs du sport vers des démarches de projet : l'animation du dialogue territorial par le pays de Ploërmel Cœur-de-Bretagne**

Dans le cadre de sa stratégie pour « structurer la démarche du pays en matière de loisirs sportifs », le pays de Ploërmel s'appuie largement sur une politique de mise en réseau des acteurs du sport et de partenariats de ceux-ci avec les acteurs publics pour faire entrer ces acteurs dans des démarches de projet susceptibles d'accompagner le développement du territoire sur ses axes stratégiques. Sans être l'interlocuteur privilégié des acteurs du sport, le pays revendique son rôle d'animateur du

dialogue entre les associations et les élus locaux en matière de sport.

L'objectif de « valorisation touristique des loisirs sportifs de pleine nature », par exemple, vise à fédérer les acteurs sportifs et les autres professionnels du tourisme en les encourageant à s'impliquer dans un champ nouveau de développement de leurs activités sous un angle économique.

Un axe de cette stratégie est également consacré à la structuration des pratiques associatives afin de développer la pratique pour le plus grand nombre. L'enjeu est bien celui de l'intégration sociale via la pratique des jeunes, et se fonde sur un important travail avec les associations qui doit les amener à agir dans des logiques de projet. Pour cela, une mise en relation des élus avec ces associations doit permettre de « nouer des échanges, et créer un dialogue autour de projets de développement ».

Le pays a en outre encouragé la création d'offices intercommunaux des sports. Cette démarche a contribué à faire évoluer l'attitude des élus vis-à-vis des associations sportives : « Cela a permis à des élus de sortir de la seule logique de « prime de fin d'année » avec les clubs ou associations, pour monter avec eux des projets porteurs de développement pour le territoire ». Le Pays insiste pour que les élus comprennent qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les compétences, mais plutôt d'ouvrir le débat pour sortir d'une vision « au quotidien » des pratiques sportives sans projet. « Le projet est l'enjeu de la survie des activités sportives. Il permet d'intégrer le sport dans le développement local et d'optimiser le service public sportif. La question des compétences ne se pose éventuellement que dans un second temps. »

Le pays souhaite également convaincre peu à peu les acteurs du sport de s'engager dans ces démarches de projet. Il conditionne notamment son soutien aux associations à leur capacité à développer des projets impliquant des coopérations entre acteurs dans le champ sportif. Le pays a ainsi conditionné son soutien à une association cycliste qui avait besoin de fonds pour conserver ses bons élé-

ments sur place et créer une équipe pré-professionnelle, en exigeant un travail avec d'autres associations cyclistes du pays, « afin que le projet de l'association devienne un projet de territoire ». Dans ses rapports aux acteurs du sport, le pays tient le discours suivant : « Nous avons un projet pour le territoire : de quelle façon votre projet va pouvoir alimenter le nôtre ? ».

Les responsables du pays constatent que les acteurs sportifs sont aujourd'hui relativement conscients des enjeux locaux : « Ils savent que sans territoire dynamique et vivant, leur activité est menacée et qu'ils sont plus solides s'ils s'inscrivent dans le cadre du développement du territoire ».

Les réflexions et concertations qui accompagnent l'élaboration d'une nouvelle politique sportive peuvent aussi être l'occasion de renforcer le lien entre acteurs du sport et collectivités. Ainsi à Vaulx-en-Velin, la mise en place d'un Projet local sportif en partenariat avec l'Office municipal des sports a permis un dialogue avec les responsables des clubs sportifs, mis à contribution pour discuter les orientations de la politique sportive communale. La réflexion sur la prise de compétence sport à l'échelle intercommunale a constitué une autre occasion de renforcer cette culture du dialogue entre acteurs du sport et partenaires publics, sur des sujets qui dépassent les enjeux purement sportifs. À Amiens Métropole, la prise de compétence sport par l'agglomération a été accompagnée de l'instauration d'un dialogue permanent entre responsables communautaires et maires pour coordonner le travail de proximité avec les associations et les actions de financement des clubs avec les objectifs de la stratégie d'agglomération.

### ■ Le levier des critères de financement et des conventions passées avec les associations et clubs sportifs

Pour favoriser l'implication des acteurs du sport dans ces démarches de projet

au service des enjeux du territoire, les collectivités disposent, outre l'animation du dialogue entre les partenaires (associations, clubs, acteurs économiques intervenant dans le champ du sport, etc.), de leviers importants à travers la possibilité de définir des critères de financement des clubs et de passer des conventionnements avec ceux-ci.

Selon leur nature et leurs compétences, les collectivités disposeront pour cela de leviers divers. Les communes et certains EPCI maîtrisent les subventions de fonctionnement aux clubs et associations, ainsi que les investissements, l'entretien et la gestion d'équipements, ou encore le financement de projets ou manifestations sportives. Ils ont ainsi la possibilité d'élaborer une stratégie claire et de la mettre en œuvre avec toute la marge de manœuvre souhaitée.

D'autres collectivités ne maîtrisent qu'une partie de ces appuis. Le porteur de la stratégie globale du territoire (Pays, PNR, agglomération, etc.) doit alors composer avec les différents acteurs institutionnels afin que l'accompagnement des acteurs du sport soit cohérent et que la politique sportive globale (actions publiques et privées) alimente le développement du territoire. Quel que soit le contexte, les territoires de projet (PNR, Pays, EPCI) auront la responsabilité de définir ces critères d'accompagnement du milieu associatif en fonction des priorités du territoire et de les faire figurer dans la stratégie.

### Articulation des compétences dans le pays Marennes Oléron

À l'occasion du premier Forum des associations sportives du Pays Marennes-Oléron, les compétences et critères concernant l'accompagnement du sport par les différents acteurs publics locaux ont été présentés aux associations.

Pour chacune des deux communautés de communes qui composent le pays, les définitions de l'intérêt communautaire permettent de répartir les responsabilités entre communes et intercommunalités :

→ pour les équipements, sont pris en compte le « rayonnement » de l'infrastructure, leur nombre sur le territoire (un équipement unique sera en général d'intérêt communautaire), le type de clubs utilisateurs de l'équipement (s'il s'agit de clubs à dimension cantonale ou intercommunale, l'équipement sera communautaire). Une liste sera ainsi établie, susceptible d'évoluer selon les décisions des conseils municipaux ;

→ pour le fonctionnement des associations, la communauté de communes de l'Île d'Oléron privilégie la compétence communale, à l'exception des « projets et manifestations dont le rayonnement dépasse le cadre communal et qui s'inscrivent dans une opération de promotion touristique ». Pour la Communauté du Bassin de Marennes, le soutien communautaire aux associations est lié à la « rareté » de l'activité (les associations uniques sont aidées par la communauté, ainsi que les associations situées à proximité du territoire mais fournissant aux habitants une activité inexistante sur le territoire de la communauté). Les associations peuvent également être soutenues par la communauté lorsqu'elles conduisent des manifestations au « rayonnement intercommunal » ou encore dans le cadre du projet éducatif local communautaire : la communauté peut alors faire appel aux associations sportives pour exercer leurs activités dans le cadre périscolaire ou extrascolaire.

Le Pays, qui accompagne les manifestations dans le cadre du contrat régional de territoire, soumet son appui à un certain nombre de conditions. Les manifestations doivent ainsi :

→ contribuer aux orientations de la charte du pays,

- être portées par des acteurs locaux ayant une dimension de pays ou au moins intercommunale,
- participer à l'animation et à la valorisation du territoire,
- viser la population locale en proposant des actions de sensibilisation sur l'ensemble de l'année,
- fédérer d'autres acteurs du territoire,
- respecter les « principes éthiques et moraux » (environnement, éthique sportive, etc.) affichés par le pays.

La mise en place des territoires de projet a donc constitué sans aucun doute un tournant pour le mouvement sportif et le milieu associatif, qui amène à modifier en profondeur les modes de relation avec les collectivités. Pour obtenir des fonds, les clubs doivent inscrire leur action dans le cadre de projets répondant aux objectifs des collectivités. Le CDOS d'Ille-et-Vilaine doit ainsi sensibiliser les acteurs sportifs du département à ces nouveaux enjeux, en insistant sur le fait que des opportunités sont offertes à ceux qui rentreront dans cette logique nouvelle : selon les thèmes prioritaires pour les collectivités, les clubs ou associations peuvent trouver des financements diversifiés. En Ille-et-Vilaine, l'insertion étant par exemple un des enjeux privilégiés par le Conseil général, les associations sportives peuvent, outre les financements liés au budget « sport » du Conseil général, obtenir des fonds consacrés à l'action sociale. C'est ainsi que le CDOS a par exemple lancé une série d'actions sur le sport en milieu carcéral. Le CDOS d'Ille-et-Vilaine revendique ainsi un rôle de relai entre les collectivités et le mouvement sportif pour favoriser la diffusion de ces nouvelles approches de projet : « Face à ces enjeux nouveaux, l'implication dans les dynamiques territoriales nouvelles est un enjeu fort pour le développement du sport. Les acteurs du sport n'auront plus de financement s'ils ne s'intéressent pas aux enjeux de leurs territoires. Un dialogue sur la culture de projet auprès des acteurs du sport doit être mené, et les CDOS ont une place importante à jouer pour cela ».

### Elbeuf Boucle-de-Seine : rationalisation de l'appui de l'agglomération aux associations dans une logique de projet

L'agglomération, qui a pris la compétence sport, concentre son accompagnement des clubs et associations sportifs dans une logique de projets, ceux-ci devant répondre aux enjeux de la stratégie sportive du territoire, mais aussi aux autres enjeux évoqués, et notamment les enjeux de politique de la ville.

Le document de politique sportive de l'agglomération, élaboré avec l'office intercommunal des sports, présente ainsi les deux grands principes qui guident l'accompagnement des associations par l'agglomération. Il précise qu'une convention annuelle financière et d'objectifs doit être conclue avec chaque club bénéficiant du soutien financier de l'agglomération. Cette convention fixe les conditions d'identification du soutien de l'Agglomération d'Elbeuf, particulièrement en termes de communication. Par ailleurs, « les comportements violents, incivils et antisportifs sanctionnés par les instances des fédérations » seront sanctionnés financièrement par l'agglomération.

En matière d'événementiel sportif, des critères d'attribution des subventions plus spécifiques sont définis :

- « La manifestation reste accessible à toute la population de l'agglomération, toutes catégories sociales confondues » ;
- « L'organisateur du projet a recherché d'autres partenaires » ;
- « La communication de la manifestation assure des retombées médiatiques valorisant l'image de l'agglomération » ;
- « L'événement sportif présente un caractère national ou international » ;
- « L'événement sportif est à l'initiative de plusieurs associations ou clubs » .

La collectivité encourage donc également au regroupement des clubs et à une mise en réseau à l'échelle de l'agglomération.

ration sur des dynamiques de projet, tout en préservant l'échelle de proximité et sans « forcer les mariages ». Des clubs de gymnastique se sont par exemple regroupés pour une partie seulement de leur action dans une association commune avec une présidence tournante : « Les acteurs restent ainsi ancrés dans l'échelon de proximité, mais participent en même temps à des projets plus ambitieux et obtiennent des financements pour un équipement d'échelle intercommunale ».

Si ce nouveau type de relations favorise la mise en œuvre de la stratégie élaborée par la collectivité pour le territoire en lui faisant bénéficier de relais nouveaux et systématiques, elle ne s'impose pas uniquement comme une contrainte nouvelle pour les acteurs du sport qui peuvent aussi y trouver des avantages, notamment en termes de lisibilité des financements publics.

### Intérêts réciproques d'une définition claire de critères de financement sur le pays de Brocéliande

Soucieux d'optimiser l'appui aux acteurs sportifs sur son territoire, et dans une perspective de préservation des emplois sportifs, le pays de Brocéliande a commandé une étude comportant notamment un recensement des acteurs sportifs en s'attachant à différencier les associations « intercommunales » ou « à caractère « pays » », de façon à déterminer la répartition des financements entre les collectivités. Des « critères de reconnaissance » ont ainsi été proposés pour identifier ces clubs « de statut intercommunautaire » (exercice délocalisé des activités ; historique de la constitution du club ; caractère unique de l'activité ; niveau d'évolution ; provenance des licenciés : pas plus des  $\frac{2}{3}$  ne doit appartenir à une seule communauté de commune ; spécificités des sports à risque ; participation au dynamisme local, comme par exemple l'organisation de manifestation de niveau régional a minima).

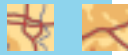
Cette étude a permis de mettre en avant les intérêts réciproques des collectivités et des clubs ou associations sportives pour

une clarification des critères de financement du sport.

L'étude souligne que « très souvent, ce sont les collectivités qui sont demandeuses de règles pour financer les associations », dans un souci de rationalisation de leur soutien aux clubs, de transparence de l'utilisation des biens publics, de garantie de maîtrise des dépenses, et surtout pour des enjeux de stratégie politique. « La clarification et la contractualisation des relations permettent aux collectivités d'associer étroitement les associations à la mise en œuvre de la politique sportive qu'elles auront définie. Il s'agira non seulement de définir des modalités de soutien du club par la collectivité, mais aussi la contrepartie que le club s'engage à fournir ».

De leur côté, « Les clubs sont aussi demandeurs d'une relation mieux établie ». Il s'agit pour eux d'avoir une meilleure lisibilité des politiques sportives des collectivités, une moindre précarité concernant le financement public, la garantie d'une équité dans le traitement des situations ou encore une simplification des démarches.

Ces démarches de rationalisation du soutien public apporté au mouvement sportif impliquent une évaluation des actions conduites au regard des critères initiaux ayant guidé l'attribution des financements. Or, il semble souvent que cette évaluation fasse défaut. Certaines collectivités se livrent cependant parfois à des bilans intéressants sur leur propre action en matière sportive, y compris sous l'angle de leur politique d'accompagnement des clubs et associations. La commune de Vaulx-en-Velin, qui a elle aussi « clarifié ses relations » avec les clubs sportifs au travers de conventions fixant les droits et devoirs de chaque partenaire, se livre ainsi dans son bilan des mi-mandats à une évaluation intéressante de sa politique sportive (manifestations, subventions, nombre de licenciés, etc.), sans se limiter à des critères de résultat purement sportifs (accès des handicapés aux équipements, lutte contre le racisme, etc.).



## Bibliographies et textes de référence

### Ressources internet

#### Sites « Sport » traitant du développement durable

- Association pour l'information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de loisir (AIRES): [www.aires.asso.fr](http://www.aires.asso.fr)
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : [www.comite-olympique.asso.fr](http://www.comite-olympique.asso.fr)
- Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport (FNOMS) : [www.fnoms.org](http://www.fnoms.org)
- Observatoire du Sport et du Développement Durable : [www.sport-durable.com](http://www.sport-durable.com)
- Pôle Ressources National Sports de nature : [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)
- Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques [www.res.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr)
- Réseau européen Sport Urban : [www.sporturban.org](http://www.sporturban.org)
- Sports et territoires – Infosport : [www.infosport.org](http://www.infosport.org)
- SVPlanète Un Sport Vert pour ma Planète bleue [www.xtriathlon.com/NewsArticle.php?VARNewsID=2067](http://www.xtriathlon.com/NewsArticle.php?VARNewsID=2067)

#### Sites dédiés « territoires »

- Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) : [www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

#### Site généralistes « développement durable »

- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) : Agora 21 : [www.agora21.org/](http://www.agora21.org/)
- Association 4D – Dossiers et Débats pour le Développement Durable : [www.association4d.org/](http://www.association4d.org/)
- Observatoire nationale des Agendas 21 locaux : [www.association4d.org/article.php3?id\\_article=6](http://www.association4d.org/article.php3?id_article=6)
- Comité 21 : [www.agenda21france.org/](http://www.agenda21france.org/)
- Documentation française : [www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/index.shtml)

### Ouvrages

#### Sites « Sport » traitant du développement durable

- Sport, collectivités et développement durable, FNOMS Ressources n°16, juillet 2006
- Sport, Utilité sociale et développement des territoires, Les cahiers de l'AVISE, n°2, septembre 2004
- L'Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable, CNOSF, décembre 2003



- **Le sport, acteur incontournable de l'aménagement du territoire**, Enjeux, expérimentations, outils, perspectives, CNOSF
- **Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux**, éléments de démarches et pistes pour l'action, MEDD, édition 2006 - [www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html)
- **Sport et développement durable**, FNSMR (sport en milieu rural), 2003. [www.fnsmr.org](http://www.fnsmr.org)
- **Sport, Développement durable et démocratie participative : quelle organisation territoriale ?** CD-ROM de la journée organisée le 10 novembre 2005 par la Délégation Pays de la Loire du CNFPT. Il n'est plus disponible au CNFPT mais a été adressé aux DRDJS, au CNOSF, à AIRES...
- **Les équipements sportifs**, Catherine Sabbah et François Vigneau, Éditions Le Moniteur, avril 2006
- **La modernisation des équipements et installations sportifs**, AIRES (Roger Bonnenfant) et CERTU, La lettre du cadre territorial, 2001
- **Sport, environnement, développement durable (2006)**, Coordination : Didier LEHENAFF, Les Cahiers de l'INSEP n° 37. Editions INSEP, Paris.





## Annexe

### Diversité des acteurs du sport intervenant directement ou indirectement sur les territoires : panorama rapide

Les collectivités traitent avec une grande quantité et diversité d'acteurs impliqués dans la vie sportive locale. On peut regrouper ces acteurs selon plusieurs familles ou selon les réseaux nationaux auxquels ils sont rattachés et qui déterminent largement leurs priorités d'action et leur investissement dans la vie locale :

#### Les organismes nationaux publics dédiés au sport

##### ■ Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA)

La direction des sports prépare et met en œuvre la politique ministérielle relative aux activités physiques et sportives dans des conditions de sécurité et d'encadrement permettant le respect de l'intégrité des personnes et des valeurs éthiques, valeurs qui élèvent le sport au rang d'outil d'éducation et d'insertion sociale. Elle comporte en particulier le bureau des équipements sportifs DS B3 qui assure une fonction de contrôle et d'expertise dans le domaine des équipements sportifs et réalise ou fait réaliser les études correspondantes. Il participe aux travaux du Centre national pour le développement du sport (CNDS) dans ce domaine. Il pilote le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) et s'appuie sur ses résultats. Il apporte des conseils techniques sur les espaces et les équipements et matériels spécifiques au domaine du sport (homologation, règlements, normes, règles fédérales...). Il soutient et coordonne les investissements réalisés dans les établissements publics du MJSVA. Il pilote et coordonne des actions de recherche et de développement.

Jean Michel Pastor, Haut Fonctionnaire en charge du Développement Durable, anime une « cellule inter-directions du développement durable ». Un « correspondant principal » a été désigné dans chaque direction. Eric Journaux, adjoint à la chef du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources (DS B1), y représente la direction des sports.

[www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministere\\_7/organisation-du-ministere\\_242/organisation-administration-centrale\\_243/direction-sports-ds\\_805.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministere_7/organisation-du-ministere_242/organisation-administration-centrale_243/direction-sports-ds_805.html)

##### ■ Le Conseil national des activités physiques et sportives CNAPS

De vocation interministérielle, il est consulté sur les projets de loi et de décret relatifs aux activités physiques et sportives. Il est saisi pour avis sur les conditions d'application des normes des équipements sportifs requises pour la participation aux compétitions sportives.

Il apporte son concours à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du sport. Il remet chaque année, au Parlement et au Gouvernement, un rapport sur le développement des activités physiques et sportives. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre effective des mesures destinées à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques, aux fonctions et aux responsabilités dans le domaine



du sport. Il évalue les politiques sportives. Il établit, annuellement, un rapport d'activité incluant des propositions à l'intention des pouvoirs publics. Il établit un rapport sur les sports de nature tous les deux ans.

[www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports\\_1/cnaps\\_73/cnaps\\_581.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/cnaps_73/cnaps_581.html)

### ■ Le Centre National de Développement du Sport (CNDS)

Ses missions :

- le développement de la pratique sportive pour tous les publics (au travers de subventions de fonctionnement aux associations et groupements sportifs, réparties au plan régional et départemental) ;
- l'aménagement du territoire dans le domaine sportif (par des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et associations sportives) ;
- la promotion du rayonnement international du sport français (par le financement des actions du CNOSF et la mise en œuvre du programme national de développement du sport 2006-2008).

[www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports\\_1/organisation-du-sport-france\\_8/cnds-fnds\\_223/cnds-fnds\\_1041.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/organisation-du-sport-france_8/cnds-fnds_223/cnds-fnds_1041.html)

### Les services déconcentrés de l'État

Les directions régionales et départementales du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) sont bien évidemment des acteurs essentiels (elles disposent notamment de correspondants des sports de nature), sans oublier les 24 CREPS centres d'éducation populaire et de sport (le Pôle ressources national Sports de Nature est implanté au CREPS de Rhône-Alpes), les 3 écoles nationales Equitation, ski et alpinisme, voile et l'institut national du sport et de l'éducation physique.

[www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministere\\_7/organisation-du-ministere\\_242/organisation-territoriale-drdjs-ddjs-etablisements\\_244/index.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministere_7/organisation-du-ministere_242/organisation-territoriale-drdjs-ddjs-etablisements_244/index.html)

De nombreux autres services déconcentrés sont également concernés, notamment ceux traitant de la sécurité, de la santé, de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'environnement, de l'équipement...

### L'enseignement de l'EPS, le sport scolaire et universitaire

#### ■ Le ministère de l'Éducation nationale

Il est responsable des programmes et de la carte scolaire (en liaison avec les collectivités).

Le rectorat est la direction des services de l'éducation nationale à l'échelon de l'académie. Il met en oeuvre dans l'académie la politique éducative définie au niveau national. Il a autorité sur le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (collèges et lycées). Chancelier des Universités, le recteur est aussi chargé de l'harmonisation et du suivi des établissements d'enseignement supérieur.

L'inspection académique est la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Elle gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et la vie scolaire, l'organisation des examens et concours.

[www.education.gouv.fr/pid9/l-ecole-dans-votre-region.html](http://www.education.gouv.fr/pid9/l-ecole-dans-votre-region.html)

### ■ L'ONSES (Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur)

Il comporte une commission thématique : « équipements sportifs »  
<http://ons.education.gouv.fr/default.htm>

### ■ Les UFRSTAPS : UFR en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Elles forment aux métiers du sport et font de la recherche  
[http://physiomax.com.free.fr/la\\_liste\\_des\\_ufr-staps.htm](http://physiomax.com.free.fr/la_liste_des_ufr-staps.htm)

### ■ D'autres Universités (géographie...)

Elles ont développé des compétences dans le domaine du sport.

### ■ Le SNEP/FSU : Syndicat National de l'Education Physique

Il regroupe la majorité des professeurs d'EPS. Il est représenté en région et en département par les secrétaires académiques et départementaux.  
[www.snepfsu.net/equipe/index.php](http://www.snepfsu.net/equipe/index.php)  
[www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)

### ■ Sport scolaire : FFSU, UNSS, USEP

## Le mouvement sportif et ses différentes composantes

### ■ le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et ses relais en région (CROSF) et en département (CDOS) qui ont une vocation généraliste

La mission Développement des Activités Physiques et Sportives est chargée de :

- Valoriser le rôle des activités physiques et sportives et du mouvement sportif dans la société.
- Favoriser l'accès aux activités physiques et sportives pour tous.
- Inscrire la préoccupation d'une protection de l'environnement au sein des politiques sportives dans la perspective du développement durable.

[www.franceolympique.com/](http://www.franceolympique.com/)

### ■ les fédérations sportives représentant 14 millions de licenciés et comprenant :

- Les fédérations unisports ou délégataires qui regroupent les fédérations olympiques et les fédérations non olympiques et qui ont reçu délégation du ministre de la jeunesse et des sports et de la vie associative pour organiser les compétitions sportives. Les fédérations « handisport » et du « sport adapté » ont également reçu une délégation. Il est à noter que les fédérations cherchent à répondre à la diversification de la demande en dépassant leur vocation première. Les fédérations peuvent déléguer localement à des organes internes une partie de leurs attributions. Ces structures associatives – comités régionaux et départementaux, ligues – sont des interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales
- Les fédérations multisports et affinitaires, historiquement héritières d'affinités idéologiques ou syndicales (FFST, FSGT, USFEN). Elles sont agréées par le ministère de la jeunesse et des sports et de la vie associative.

- Les fédérations scolaires et universitaires, placées sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale. En application de l'article 10 de la loi du 16 juillet 1984 elles doivent avoir des statuts approuvés par décret en conseil d'Etat. Il en est ainsi pour la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire - [www.sport-u.com/](http://www.sport-u.com/)), pour l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire - [www.unss.org/](http://www.unss.org/)), l'USEP (Union Sportive d'Enseignement du Premier degré - [www.usep.org/](http://www.usep.org/)).
- Les clubs sportifs : environ 170 000 associations (forme la plus courante des ces structures) de tailles très diverses. Le nombre moyen d'associations est de 2,8 pour 1000 habitants, le nombre moyen de licenciés par club étant de 82,5.

### Les associations sportives locales

#### ■ La Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

Elle n'organise pas de pratique sportive, mais fédère les Offices du Sport (O.S, O.M.S, O.C.S, O.L.S, O.M.E.P.S, etc.) et Offices Intercommunaux du Sport (O.I.S). Il s'agit d'espaces de concertation voire de conseil auprès des élus locaux en matière de développement des pratiques sportives à l'échelon communal ou intercommunal. La FNOMS développe une approche transversale du sport et se préoccupe en particulier des problématiques de la médecine du Sport, de l'Education Physique et Sportive, des équipements sportifs, mais aussi des d'aménagement du territoire en général.

Elle met en place des Comités Régionaux des Offices Municipaux du Sport (C.R.O.M.S) et des Comités Départementaux des Offices Municipaux du Sport (C.D.O.M.S).

[www.fnoms.org/](http://www.fnoms.org/)

### Organismes œuvrant sur le plan social

#### ■ L'Agence pour l'éducation par le sport (ADELS)

Structure nationale de repérage, d'instruction et d'expertise partagée des initiatives éducatives et sociales réalisées autour du sport. Elle anime dans chaque région un appel à projets « Fais-nous rêver » depuis sa création, il y 10 ans, qui contribue à labelliser les bonnes pratiques et à les soutenir au moyen de bourses d'aide au développement attribuées par l'Etat et des entreprises. L'Agence souhaite également soutenir et aider à la reconnaissance des collectivités dans ce domaine. Elle anime sur le plan national un appel à projets en direction des villes qui mènent des actions citoyennes autour du sport.

[www.apels.org](http://www.apels.org)

#### ■ Le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

Organisme de liaison, d'information et de recherche, il a pour finalité de promouvoir les objectifs et les pratiques mises en œuvre par les associations de Prévention Spécialisée en France pour lutter contre l'exclusion sociale et la marginalisation des jeunes, notamment grâce à des pratiques sportives. Les associations sont habilitées et conventionnées dans ce cadre par les conseils généraux.

[www.cnlaps.asso.fr/](http://www.cnlaps.asso.fr/)

## Organismes nationaux regroupant des représentants des collectivités territoriales

### ■ ANDES : Association Nationale des Élus en charge du Sport

Structure nationale qui travaille en relation avec les institutions dirigeantes du sport en France (Ministères, CNOSF, Fédérations, Ligues Professionnelles...). Elle met en réseau les expériences, fait gagner du temps dans la recherche d'informations...  
[www.andes.fr](http://www.andes.fr)

### ■ ANDIISS : Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports

Sous forme juridique de syndicat, l'ANDIISS fonctionne sur le modèle et l'esprit d'une association, regroupant les " territoriaux " en charge du sport et de sa gestion.  
[www.andiiss.org](http://www.andiiss.org)

### ■ Sports et territoires

Un réseau pour rapprocher l'ensemble des acteurs du sport, au service du développement du sport.  
[www.infosport.org/522-sports-et-territoires.htm](http://www.infosport.org/522-sports-et-territoires.htm)

### ■ FNMNS : Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

[www.fnmns.org](http://www.fnmns.org)

### ■ CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Ses délégations régionales proposent des formations dans le domaine du sport.  
[www.cnfpt.fr/fr/](http://www.cnfpt.fr/fr/)

## Réseaux locaux d'acteurs du sport

- RS (Réseau Sport) 93 [rds93.free.fr/indexo.html](http://rds93.free.fr/indexo.html), RS (Réseau Sport) 95, Réseau animateurs et professionnels du sport en Nord-Pas-de-Calais Picardie ([www.reseau-aps.com/](http://www.reseau-aps.com/))

## Organismes nationaux représentant les professionnels des installations sportives

### ■ QUALISPORT

organisme de qualification et de certification d'entreprises et de programmistes du secteur Sport et Loisir  
[www.qualisport.fr](http://www.qualisport.fr)

### ■ F2S : Fédération des Sols Sportifs

[www.federation2s.com](http://www.federation2s.com)

### ■ FPP : Fédération des Professionnels de la Piscine

[www.propiscines.fr](http://www.propiscines.fr)

■ FIFAS : Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs  
[www.fifas.com](http://www.fifas.com)

■ SNP : Syndicat National des Patinoires

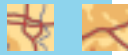
Association professionnelle des exploitants de patinoires  
[www.syndicatdespatinoires.com](http://www.syndicatdespatinoires.com)

### Des professionnels

■ de l'aménagement (ACAD : Association des Consultants en Aménagement et Développement des territoires)  
[www.acad.asso.fr/](http://www.acad.asso.fr/)

■ de la programmation (SYPAA : SYndicat des Programmistes en Architecture et en Aménagement)  
[www.sypaa.org/](http://www.sypaa.org/)

■ des bureaux d'étude, des entreprises, des exploitants privés, certains ont acquis un savoir-faire précieux dans le domaine du sport.



## Annexe 1

### Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de loisir



Elle aborde les équipements comme moyen de rendre un service, ce qui l'amène à s'interroger sur les pratiquants, les pratiques et les territoires desservis.

#### Son origine.

AIRES est née en 1994 pour proposer à tous ceux qui sont concernés par les équipements de sport et de loisirs sportifs un lieu pour échanger, réfléchir ensemble, faire des propositions, mobiliser, faire de la veille, repérer des opérations et actions intéressantes pour en tirer des enseignements et les mutualiser...

Son fonctionnement. AIRES est un lieu de réflexion d'intérêt général. Elle bénéficie d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec le ministère chargé des Sports. Elle peut, lorsqu'une question est abordée, mettre autour de la table toutes les parties prenantes, de façon à faire émerger des réponses fruits de l'expression de l'intelligence collective.

#### Ses objectifs. Contribuer :

- à améliorer la qualité d'usage des équipements sportifs et la maîtrise des coûts,
- à favoriser l'accessibilité et l'intégration territoriale,
- au développement durable des territoires par une approche sociale, économique, environnementale et participative,
- à promouvoir le savoir-faire et les productions français.

Son activité s'inscrit dans une approche de développement durable et privilégie les phases amont des actions pour aider les responsables de territoires et les maîtres d'ouvrage à lancer leurs opérations sur de bonnes bases en vue d'une réussite la plus complète possible.

**Ses thèmes de travail :** l'accueil des différents publics - les prescriptions applicables aux installations - les modes de gestion - la modernisation du patrimoine - l'observation et l'aménagement des territoires - la planification - les recensements d'équipements - les pratiques sportives, les lieux de pratique et le développement durable des territoires - la HQE...

#### Son bureau.

Président : Jean-Marie Geveaux, député, vice-président du conseil général de la Sarthe  
Vice-Président : Jean Smith, CNOSF,  
Trésorier : Francis Vaas, UCPA,  
Secrétaire général : Roger Bonnenfant,  
Secrétaire général adjoint : Yvon Scheer, Ingénieur Conseil,

#### AIRES

109, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris  
Tél. : 01 44 70 79 13 - Fax 01 44 70 77 91,  
[www.aires.asso.fr](http://www.aires.asso.fr)  
COURRIEL : [contact@aires.asso.fr](mailto:contact@aires.asso.fr)



## Le panel de l'enquête



Aires *aires*

109, rue du Fbg Saint-Honoré - 75008 Paris  
Tél. 01 44 70 79 13 / Fax : 01 44 70 77 91  
[www.aires.asso.fr](http://www.aires.asso.fr)

Entreprises Territoires et Développement 

30, rue des Favorites - 75015 Paris  
Tél. 01 43 92 67 67 / Fax : 01 45 77 89 16  
[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)